



HAL
open science

Atlas scolaire permanent numérique de Ouagadougou

Marc Pilon, Aude Nikiema, Dramane Boly, Issiaka Ouedraogo, Habibou Ouedraogo, Jean-François Kobiane, Emmanuel Bonnet

► **To cite this version:**

Marc Pilon, Aude Nikiema, Dramane Boly, Issiaka Ouedraogo, Habibou Ouedraogo, et al.. Atlas scolaire permanent numérique de Ouagadougou. 2021. hal-04713173

HAL Id: hal-04713173

<https://hal.science/hal-04713173v1>

Submitted on 28 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ATLAS SCOLAIRE PERMANENT NUMERIQUE DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)

ASPENO

Marc Pilon, démographe, IRD
Aude Nikiéma, géographe, INSS
Dramane Boly, démographe, ISSP
Issiaka Ouédraogo, géographe, INSS
Habibou Ouédraogo, démographe, ISSP
Jean-François Kobiané, démographe, ISSP
Emmanuel Bonnet, géographe, IRD

Ouagadougou, 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
METHODOLOGIE	6
Le géoréférencement des établissements scolaires	7
La fusion des données géographiques avec les bases informatisées des données sur les établissements	7
Le calcul d'indicateurs synthétiques du niveau d'équipement des établissements scolaires	8
La structure spatiale de la capitale	8
<i>Décrire la ville de Ouagadougou</i>	8
<i>Les trois zones retenues</i>	9
L'OFFRE SCOLAIRE AU PRIMAIRE	12
Une offre scolaire en forte augmentation, en périphérie et essentiellement privée	13
Une offre scolaire très inégalement répartie selon le type d'écoles	16
Une fréquentation des écoles qui varie selon leur statut et la zone d'implantation	20
Une forte hétérogénéité dans les niveaux d'équipement (électricité, eau, latrines) des écoles	23
<i>L'accès à l'électricité</i>	23
<i>La présence d'eau courante</i>	25
<i>La présence de latrines</i>	27
<i>Un indicateur synthétique du niveau d'équipement des écoles</i>	29
L'OFFRE SCOLAIRE AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE	32
Une croissance récente de l'offre scolaire post-primaire et secondaire	33
Une offre scolaire post-primaire et secondaire très largement dominée par le secteur privé, et surtout laïc	36
Une offre d'enseignement post-primaire et secondaire qui relève essentiellement de l'enseignement général	39
Equipements des établissements d'enseignement secondaires	41
<i>Accès à l'électricité</i>	41
<i>Présence d'eau courante</i>	43
<i>Présence de latrines</i>	45
<i>Indicateur synthétique d'équipement des établissements</i>	47
Des établissements de taille très variable	49
Une répartition des élèves très inégale	51
CONCLUSION : QUE RETENIR ?	54
PERSPECTIVES...	55

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Nombre moyen d'élèves par classe, selon le statut des écoles et leur zone d'implantation	21
Tableau 2 : Répartition (%) des effectifs scolaires selon le statut des établissements et la zone	52
Graphique 1 : Nombre d'écoles ouvertes par période, selon la zone	13
Graphique 2 : Répartition (en %) des écoles selon leur statut, par période d'ouverture des écoles	14
Graphique 3 : Répartition (%) des écoles primaires selon le statut et la zone d'implantation	16
Graphique 4 : Répartition (%) des écoles primaires selon le statut et la zone d'implantation	17
Graphique 5 : Répartition (%) des écoles primaires selon leur taille (nombre d'élèves), dans chaque zone d'implantation	20
Graphique 6 : Répartition (%) des écoles primaires selon leur taille (nombre d'élèves), pour chaque type d'école	21
Graphique 7 : Proportion (en %) des écoles primaires disposant de l'électricité selon leur statut et la zone d'implantation	23
Graphique 8 : Pourcentage (%) des écoles primaires possédant de l'eau courante selon leur statut et la zone d'implantation	25
Graphique 9 : Pourcentage (%) des écoles primaires disposant de latrines selon la zone d'implantation	27
Graphique 10 : Pourcentage (%) des écoles primaires ne disposant ni de l'électricité ni de l'eau courante, selon leur statut et leur zone d'implantation	29
Graphique 11 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement post-primaire et secondaire selon leur zone d'implantation, par période d'ouverture	33
Graphique 12 : Nombre d'établissements d'enseignement post-primaire et secondaire selon leur statut, par période d'ouvertur	34
Graphique 13 : Répartition des établissements selon le statut et la zone d'implantation	36
Graphique 14 : Nombre et répartition des établissements selon le système d'enseignement, par zone d'implantation	39
Graphique 15 : Pourcentage des établissements post-primaires et secondaires électrifiés selon la zone d'implantation et le statut des établissements	41
Graphique 16 : Etablissements post-primaires et secondaires possédant de l'eau courante selon la zone d'implantation et le statut des établissements	43
Graphique 17 : Pourcentage d'établissements d'enseignement post-primaires et secondaires équipés de latrines, par zone d'implantation et selon le statut des établissements	45
Graphique 18 : Etablissements dotés à la fois de l'électricité, de l'eau courante et de latrines, selon la zone d'implantation et leur statut	47
Graphique 19 : Répartition (%) des établissements et des élèves selon la zone d'implantation	51
Graphique 20 : Répartition (%) des établissements et des élèves selon le statut des établissements	52

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Découpage administratif de la commune de Ouagadougou	10
Carte 2 : Périodes d'ouverture des écoles primaires à Ouagadougou	15
Carte 3 : Localisation des écoles primaires selon leur statut (privé et public)	18
Carte 4 : Localisation des écoles primaires privées selon leur statut (laïc, catholique, protestant, (musulman)	19
Carte 5 : Taille des écoles (nombre d'élèves) en 2014-2015	22
Carte 6 : Répartition spatiale des écoles primaires disposant ou non de l'électricité	24
Carte 7 : Répartition spatiale des écoles primaires selon la présence ou non d'eau courante	26
Carte 8 : Répartition spatiale des écoles primaires selon la présence ou non de latrines	28
Carte 9 : Répartition spatiale des écoles primaires selon le niveau d'équipement des établissements, en 2014-2015	30
Carte 10 : Localisation des établissements scolaires, post-primaires et secondaire, selon leur période d'ouverture	35
Carte 11 : Répartition spatiale des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire selon leur statut en 2014-2015	37
Carte 12 : Répartition spatiale des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire selon leur statut privé en 2014-2015	38
Carte 13 : Système d'enseignement dans les établissements en 2014-2015	40
Carte 14 : Répartition spatiale des écoles post-primaires et secondaires selon la présence de l'électricité	42
Carte 15 : Répartition spatiale des écoles post-primaires et secondaires selon la présence d'eau courante	44
Carte 16 : Répartition spatiale des écoles post-primaires et secondaires selon la présence de latrines	46
Carte 17 : Répartition spatiale des établissements post-primaires et secondaires selon le niveau d'équipement	48
Carte 18 : Nombre de salles de classe selon le statut de l'établissement en en 2014-2015	50
Carte 19 : Effectifs d'élèves des établissements d'enseignement secondaire en 2014-15	53
Carte 20 : Localisation des 145 nouveaux établissements post-primaire et secondaire, créés sur la période 2016-2020	56
Carte 21 : Localisation des 145 nouveaux établissements post-primaire et secondaire, créés depuis 2015, selon leur statut	57

INTRODUCTION

Cet Atlas scolaire permanent numérique de Ouagadougou et ses environs est le fruit d'un partenariat scientifique et technique entre l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS), l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) et les trois ex-Ministères en charge de l'éducation au Burkina Faso : le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), qui est en charge du préscolaire, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) et le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS), qui comprennent chacun une Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS).

Le caractère « permanent » de l'atlas se réfère à la possibilité d'une mise à jour, si possible annuelle, afin de pouvoir ajouter à la base les données relatives aux nouveaux établissements (géoréférencement et données scolaires sur l'établissement).

Le projet a bénéficié d'un financement de l'IRD (« Soutien aux Projets Informatiques dans les Equipes Scientifiques », SPIRALES).

La plateforme d'information géographique de Ouagadougou (PIGEO) a été initiée par Emmanuel Bonnet, chercheur à l'IRD, sur financement SPIRALES. Elle a pour objectif de collecter, d'harmoniser et de valoriser des données géographiques sur la ville de Ouagadougou issues de la recherche scientifique. De grandes quantités d'informations produites à l'occasion de différents programmes de recherches se perdent et obligent à recommencer ce qui a déjà été fait. L'ambition de la plateforme est d'archiver et de corriger ces données pour les rendre compatibles, les doter de métadonnées pour constituer un référentiel utile et accessible (via internet) aux chercheurs et acteurs de la ville de Ouagadougou.

Sur le plan scientifique, l'atlas permet des analyses inédites de l'offre scolaire, à même d'appréhender finement les inégalités spatiales et d'en retracer l'évolution. Sur un plan opérationnel, il peut constituer, pour les ministères concernés un « outil » de suivi, de diagnostic et de pilotage de l'offre scolaire dans la capitale, Ouagadougou.

Mais, si l'atlas apporte des éclairages inédits sur la répartition spatiale de l'offre scolaire, primaire, post-primaire et secondaire, à Ouagadougou, sa réalisation souligne aussi les difficultés de l'exercice et met en lumière la nécessité d'une amélioration du système de collecte des informations auprès des établissements en articulation avec leurs coordonnées de localisation.

METHODOLOGIE

Le géoréférencement des établissements scolaires

L'offre scolaire primaire et secondaire a été géoréférencée à l'aide du Global positioning system (GPS) en 2015 et 2020. Chaque rue de la ville a été sillonnée pour collecter les coordonnées géographiques des établissements et une fiche de renseignement relevait les informations relatives à la dénomination, au statut et au système. La collecte a été confrontée aux listes d'établissements disponibles dans les services de l'enseignement.

La fusion des données géographiques avec les bases informatisées des données sur les établissements

Afin de cartographier un large éventail de données sur les établissements scolaires, la base de données géographique a été fusionnée avec la base de données des établissements, fournie par les services des statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) et du Ministère de l'enseignement secondaire et supérieur. Ces informations émanant des Ministères permettent de disposer des données attributaires par établissement. En l'absence d'un identifiant commun, une jointure manuelle sur le nom a été réalisée. Cette procédure était fastidieuse et comportait des risques de confusion d'établissements. En effet, certains avaient des noms très semblables. C'est le cas par exemple du lycée Bogodogo et du lycée municipal Bogodogo. Outre cette situation, d'autres types de difficultés ont été rencontrées. C'est le cas par exemple des établissements qui avaient changé d'appellation, de ceux qui avaient changé de site ou qui avaient fermé, etc. Certains établissements fonctionnels sur le terrain ne sont pas répertoriés par le Ministère ; ce qui ne permettait pas de disposer des indicateurs les concernant. Des retours sur le terrain ont permis de résoudre ces différents problèmes à travers la correction des noms des établissements, la collecte de certaines informations qui paraissaient utiles (année d'ouverture, statut, système d'enseignement, effectifs et numéros de téléphone) pour les établissements non répertoriés par le Ministère. Outre ces insuffisances, il apparaît que certains indicateurs ne sont pas renseignés de façon exhaustive dans la base de données du MENA. Il s'agit par exemple du nombre d'élèves ou de classes, de l'équipement en table-bancs, eau potable, électricité, latrine, du coût de la scolarité, du numéro de téléphone, des références en rapport avec les autorisations de création et d'ouverture, etc.

La collecte des données dans le cadre de la réalisation de l'atlas a révélé de nombreuses insuffisances dans le dispositif de collecte des données statistiques par les Ministères. A la différence des statistiques du primaire dont le dispositif est suffisamment élaboré, la collecte des informations du secondaire n'est pas efficace en l'absence de moyens pour sillonner les établissements scolaires. Les fiches statistiques ne sont donc pas régulièrement renseignées par les établissements, surtout ceux qui ne sont pas reconnus administrativement (clandestins). Il existe des établissements ouverts mais non répertoriés et autorisés par les Ministères. En outre, les établissements fermés sont maintenus dans les listes. Ceci constitue une contrainte à la connaissance exacte de l'offre scolaire dans la ville et au traitement de l'information.

La fusion entre la base des établissements géolocalisés et les bases des données scolaires des Ministères fut un travail difficile et qui révèle malheureusement le constat de nombreuses données manquantes, voire le cas d'un certain nombre d'établissements géolocalisés mais dont il n'a pas été possible de retrouver la trace dans les bases des données scolaires des Ministères : 312 des 954 établissements

primaires géolocalisés et 66 des 392 établissements secondaires n'ont pas de code MENA ou MESS, et sont donc sans informations, sauf pour la date de création qui a été collectée lors du recensement de l'offre scolaire.

Cette absence d'informations varie sensiblement selon les types d'écoles. Si les écoles catholiques sont toutes documentées, en revanche plus de la moitié (53,8 %) des écoles musulmanes ne le sont pas. Cette absence d'informations concerne par ailleurs 31,8 % des écoles protestantes, 40,6 % des écoles privées laïques et de manière inattendue 7,7 % des écoles publiques (!).

Compte tenu de l'importance des données manquantes, l'interprétation des cartes nécessite beaucoup de prudence.

Le calcul d'indicateurs synthétiques du niveau d'équipement des établissements scolaires

Pour apprécier le niveau d'équipement des établissements d'enseignement primaire, post-primaire et secondaire, et sur la base des données les plus disponibles, trois commodités de base ont été considérées : l'électricité, l'eau potable et les latrines. Ils sont assez déterminants sur les conditions de vie, de travail et d'apprentissage dans les établissements et sur leur attractivité. La présence de chaque commodité a été analysée et un indicateur synthétique a été construit sur la base des 3 équipements pour apprécier le niveau d'équipement global. Lorsqu'un établissement dispose de l'ensemble de ces 3 équipements, il est considéré « Bon ». Lorsqu'un établissement dispose de 2 équipements sur 3 son équipement est considéré comme intermédiaire et mauvais si aucun n'est disponible.

La structure spatiale de la capitale

Décrire la ville de Ouagadougou

Il s'agit ici de souligner les caractéristiques majeures de la ville pour comprendre les disparités observées de l'offre scolaire.

Trois éléments marquants de la construction de Ouagadougou peuvent résumer son évolution spatiale. Le premier relève des matériaux de construction et contribue à une ville contrastée. Longtemps, la capitale burkinabè a été surnommée « bancoville » en raison de l'omniprésence de cette matière utilisée pour bâtir les habitations. Des projets urbains ponctuels ont contribué, peu à peu, à l'adoption de matériaux durables donnant naissance au quartier Ouaga 2000, ou à la rénovation de vieux quartiers, comme la ZACA en centre-ville. Aujourd'hui, le type de matériaux de construction participe à l'opposition spatiale entre le centre et les périphéries.

Le deuxième élément caractéristique de la capitale est que malgré l'existence d'une législation foncière imposante depuis les années 1980, le droit coutumier demeure un moyen d'accéder à la terre en milieu urbain. Les migrants, les jeunes couples n'ayant pas les capacités financières d'accéder à la propriété en zone lotie, sollicitent une parcelle auprès des responsables coutumiers dans les périphéries non loties. Ainsi, Ouagadougou ne cesse de s'étendre spatialement (Boyer, 2010¹ ; Delaunay et Boyer, 2017²).

¹Boyer Florence, 2010, « Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des Ouagalais : vers une insertion urbaine ségréguée ? ». In : Bertrand Monique (dir.) « Mobilité, pauvretés : les villes interrogées », Revue Tiers Monde, 2010, (201), p. 47-64.

²Delaunay Daniel et Boyer Florence, 2017, Habiter Ouagadougou, Nogent-sur-Marne : IEDES, Monographies Sud-Nord n°5, 84 p.

Le troisième élément repose sur les politiques urbaines qui ont contribué à la construction de la ville actuelle (Bielher, 2010³ ; Lefebvre, 2020⁴). Elles illustrent la difficile adoption des modèles urbains externes et le maintien de pratiques locales qui donnent à voir une ville à deux vitesses, notamment dans la disponibilité des équipements. La succession des orientations politiques, leur adaptation, leur échec sont matérialisés par le zonage en trois entités distinctes, présentées ci-après. Ces entités légitimes ou non reconnues ont toutes la particularité de mettre à disposition une offre scolaire dont les caractéristiques varient selon le milieu.

Les trois zones retenues

Les trois zones d'habitation retenues sont : le centre, la périphérie lotie et la périphérie non lotie. Ce choix reprend un découpage réalisé par Boly (2017)⁵ et basé sur les travaux de Fournet et al. (2008), qualifiant de centre, les secteurs 1 à 11 (1 à 12 dans l'ancien découpage⁶) lotis avant les années 1980.

A partir des années 1980, un vaste programme de lotissements de Ouagadougou, sans être toujours accompagné des infrastructures nécessaires est réalisé et poursuivi de façon irrégulière au cours des décennies suivantes. Cette période correspond à la périphérie lotie, les secteurs 12 à 55 pour le nouveau découpage (ou 13 à 30 pour l'ancien découpage.)

La périphérie non lotie correspond aux marges longtemps occupées par les terres cultivées des villageois et peu à peu annexées par les urbains en quête d'un logement ou motivés par la spéculation foncière.

La zone centrale regroupait 10,4% de la population de Ouagadougou au dernier recensement de 2012⁷. Ils correspondent aux quartiers les plus anciens de la capitale. Cette zone est entièrement lotie et les habitations disposent d'un accès au réseau d'électricité et d'eau potable. Elle constitue le lieu de concentration des services, de l'administration, des commerces et des institutions, etc. Ces quartiers sont généralement habités par des familles installées depuis longtemps à Ouagadougou. Leurs populations sont vieillissantes, les enfants devenus adultes ayant migré dans les quartiers périphériques pour s'installer sur leur propre parcelle d'habitation.

Les quartiers périphériques occupent la plus grande partie de la superficie de Ouagadougou et 89,6% de sa population. Cette zone n'est pas homogène. Elle se construit au gré des politiques urbaines, englobant lors de son extension spatiale les villages les plus proches. Elle donne à voir une succession de quartiers dont les plus récents ne disposent pas toujours d'un accès à l'eau potable à domicile et encore moins d'une connexion électrique.

Enfin, l'extrême périphérie, front d'urbanisation, est caractérisée par la présence d'un habitat construit en dehors de toute politique de lotissement. Ces quartiers irréguliers sont nommés « non lotis » ne disposent d'aucun équipement public, à l'exception de ceux existants dans les villages annexés par la ville. Toutefois, les équipements de la vie courante tendent à se développer grâce au solaire pour l'électricité ou une politique de conduite souple pour l'accès à l'eau.

³Bielher, 2010,

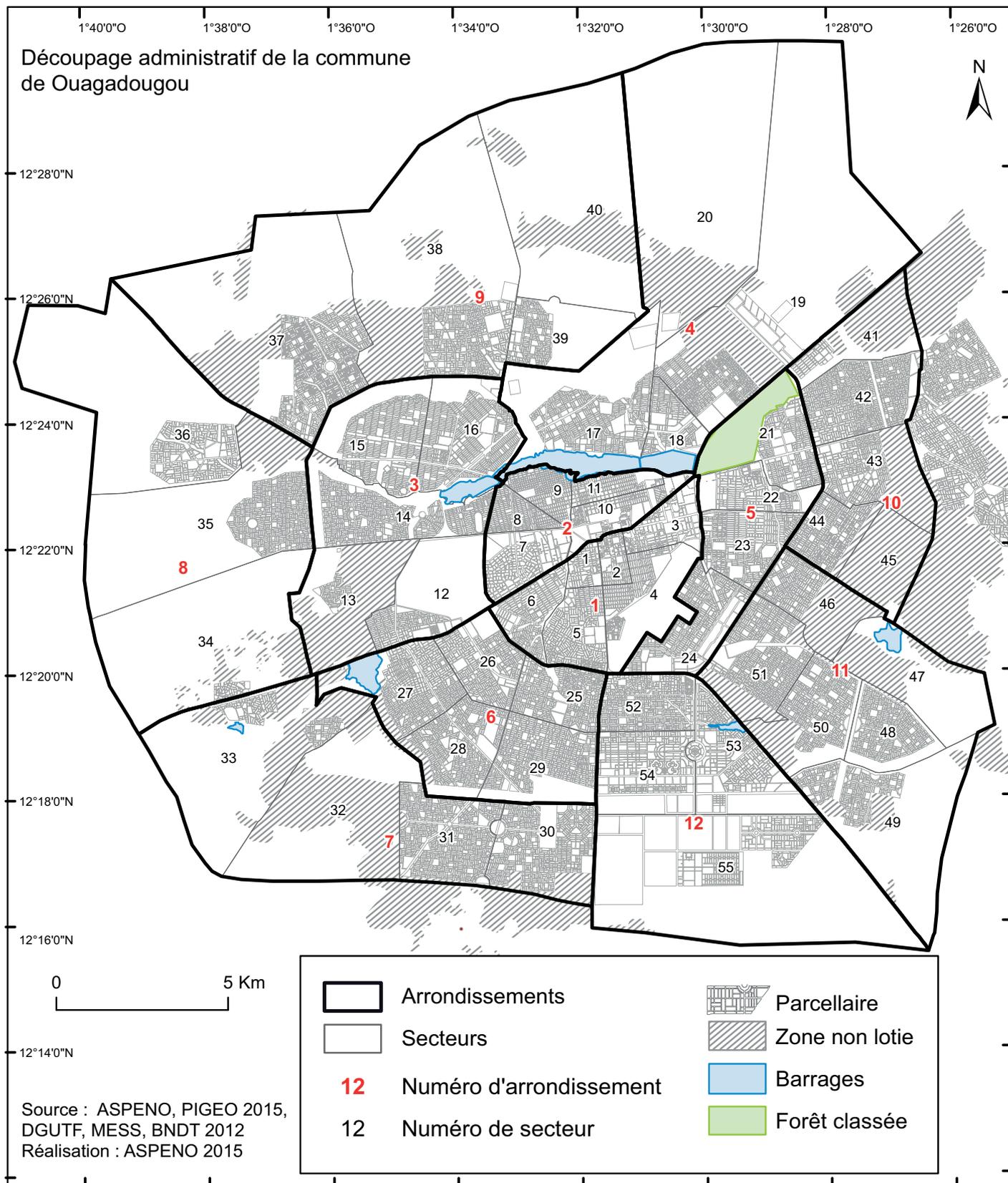
⁴Lefebvre, 2020,

⁵Boly Dramane, 2017 – Inégalités scolaires au primaire à Ouagadougou dans les années 2000. Thèse de doctorat, 339p. (Boly, 2017 : 83).

⁶La loi n°066-2009/AN du 22 décembre 2009 consacre le découpage de Ouagadougou en 55 secteurs en lieu et place de l'ancien découpage en 30 secteurs.

⁷ Institut national de la statistique et de la démographie, 2012, Énumération de la population de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (EPOB), Ouagadougou.

Carte 1 : Découpage administratif de la commune de Ouagadougou



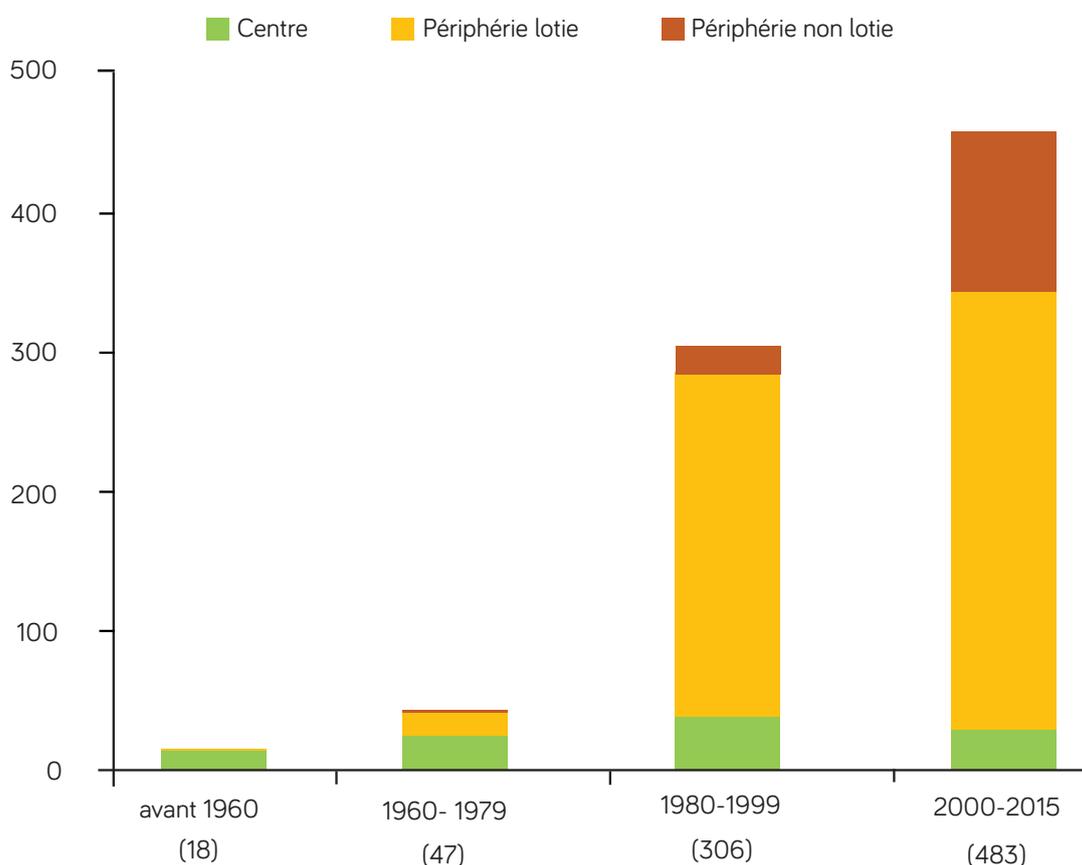
L'OFFRE SCOLAIRE AU PRIMAIRE

Une offre scolaire en forte augmentation, en périphérie et essentiellement privée

Sur les 954 écoles primaires géoréférencées en 2015, l'information sur l'année d'ouverture n'a pas pu être renseignée pour près d'une école sur cinq (19%).

Pour les écoles dont on connaît l'année d'ouverture, il apparaît très clairement que le développement de l'offre scolaire au primaire a suivi l'expansion spatiale de Ouagadougou : au fil des périodes, la proportion des écoles construites en périphérie, lotie et surtout non lotie, augmente, au détriment des quartiers centraux dont la part est passée de 83,3 % avant 1960 à 6 % pour les période 2000-15, pour un nombre total d'écoles ouvertes, à ces deux périodes, passé de 18 à 483 (graphique 1)

Graphique 1 : Nombre d'écoles ouvertes par période, selon la zone



Cette forte croissance de l'offre scolaire a essentiellement été le fait du secteur privé (graphique 2), surtout du privé laïc, dont la part des écoles est passée de 5,9 % pour celles construites avant 1960 à 77,5 % au cours de la période 2000-15 (pour un nombre d'écoles passé de 1 à 320 !).

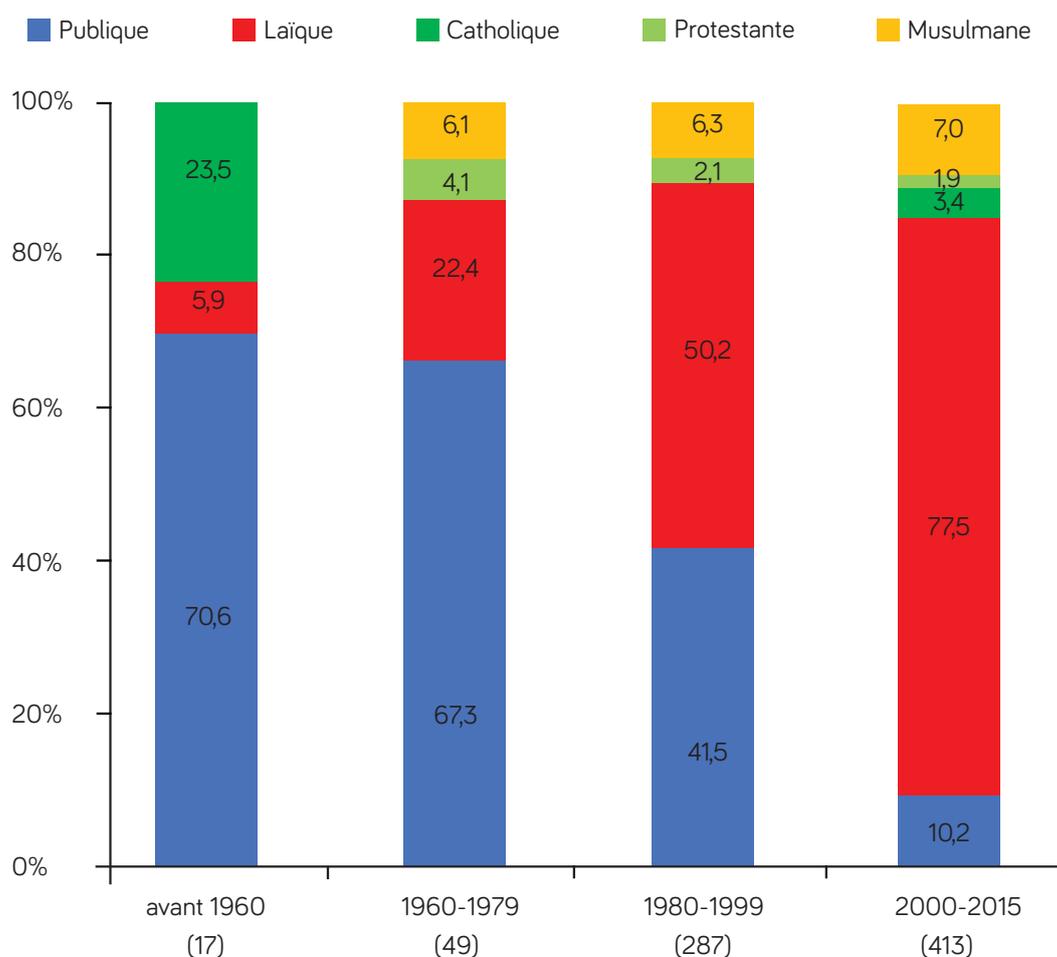
Si les quatre écoles catholiques construites avant 1960 représentaient alors un quart de l'offre scolaire primaire dans la capitale, elles seront nationalisées par l'Etat voltaïque en 1969 ; cette offre catholique va réapparaître à partir des années 2000, suite à un processus de rétrocession et avec la création de nouvelles écoles (au nombre de 42 sur la période 2000-15).

Si la proportion des écoles protestantes et musulmanes demeure marginale (1,9 % et 7 % sur 2000-15), leur nombre a néanmoins cru : inexistantes avant 1960, elles sont respectivement au nombre de 14 et 29 sur 2000-15.

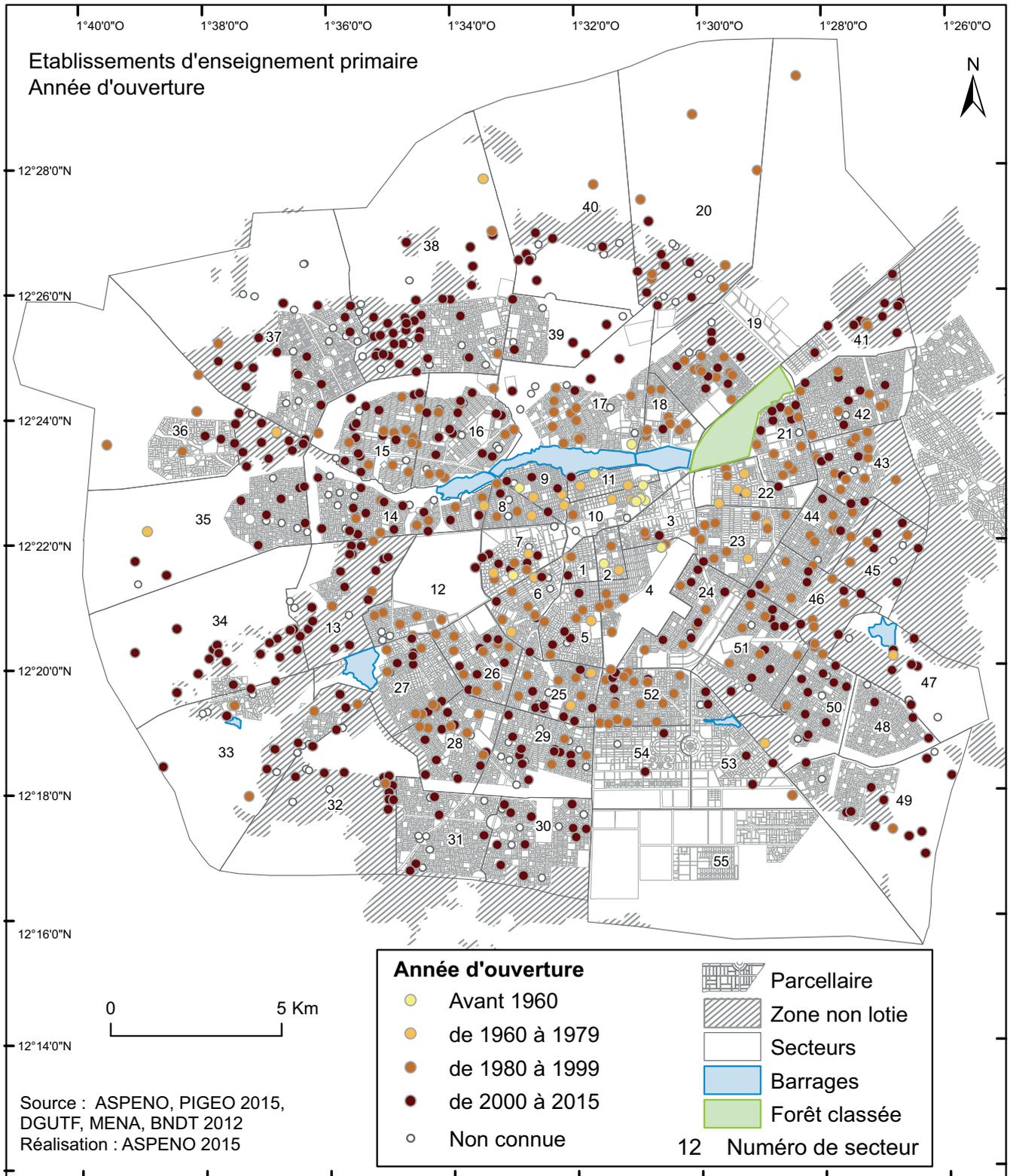
Etablissement d'enseig

La part du secteur public a donc fortement chuté, passant de 70,6 % avant 1960 à seulement 10,2 % sur 2000-15, avec un nombre d'écoles passant quant à lui de 12 à 42.

Graphique 2 : Répartition (en %) des écoles selon leur statut, par période d'ouverture des écoles



Carte 2 : Périodes d'ouverture des écoles primaires à Ouagadougou



Une offre scolaire très inégalement répartie selon le type d'écoles

Les écoles publiques se situent pour un peu plus des trois quart (74,5%) en périphérie lotie, près d'une sur six (17,1 %) dans les quartiers centraux, et enfin moins d'une sur dix en périphérie non lotie (8,4 %) (graphique 3). Dans les zones non loties les plus reculées, les écoles publiques relèvent en fait d'anciens villages absorbés par la ville.

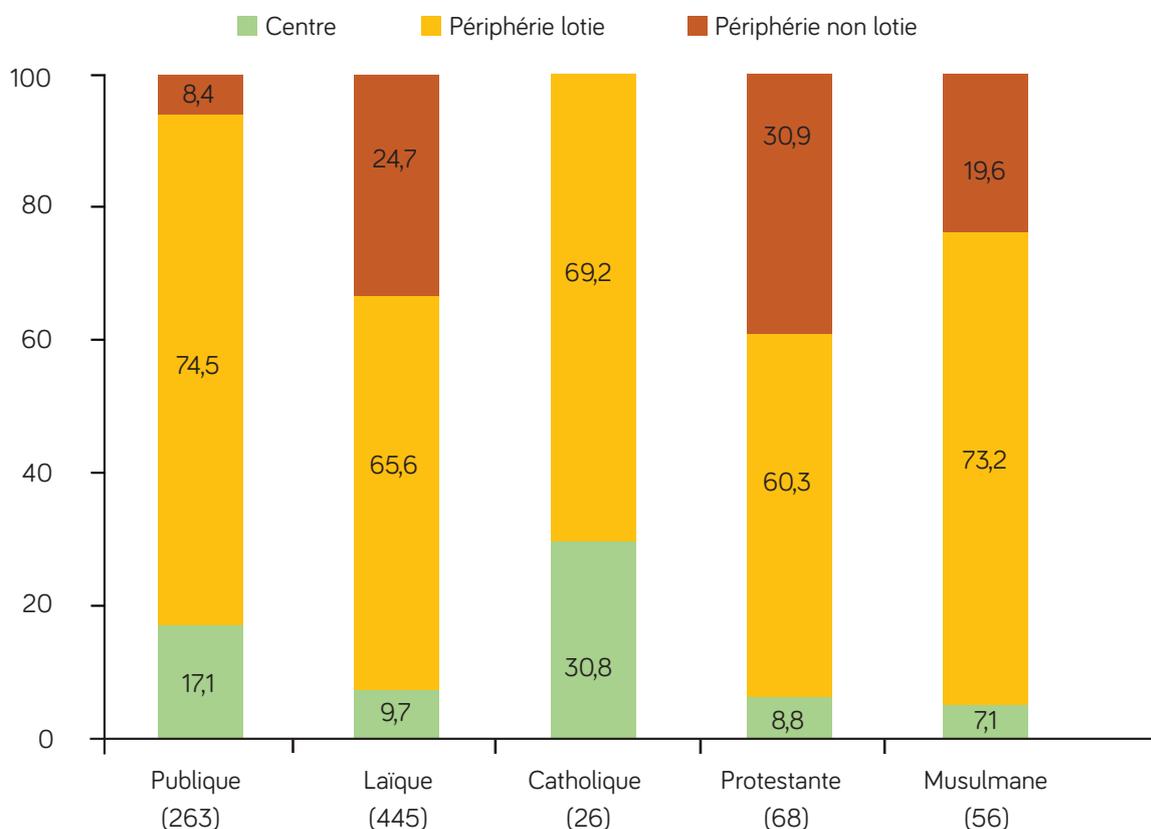
Les écoles privées laïques sont implantées très majoritairement (90,3 %) dans les zones périphériques : plus des deux tiers (65,6 %) en périphérie lotie et un peu plus d'un quart (24,7 %) en zone non lotie ; moins d'une sur dix se trouve dans les quartiers centraux (9,7 %).

Les écoles catholiques, les moins nombreuses, sont majoritairement situées dans la périphérie lotie (69,2 %) puis dans les quartiers centraux (30,8 %) ; elles sont absentes dans la périphérie non lotie.

Les écoles protestantes apparaissent très peu localisées au centre (8,8 %), la majorité d'entre elles se situe en périphérie lotie (60,3 %), le reste en périphérie non lotie (30,9 %).

Les écoles musulmanes présentent un profil assez proche de celui des écoles protestantes : très peu implantées dans le centre (7,1 %), majoritairement en périphérie lotie (73,2%), mais un peu moins fréquentes en périphérie non lotie (19,6%).

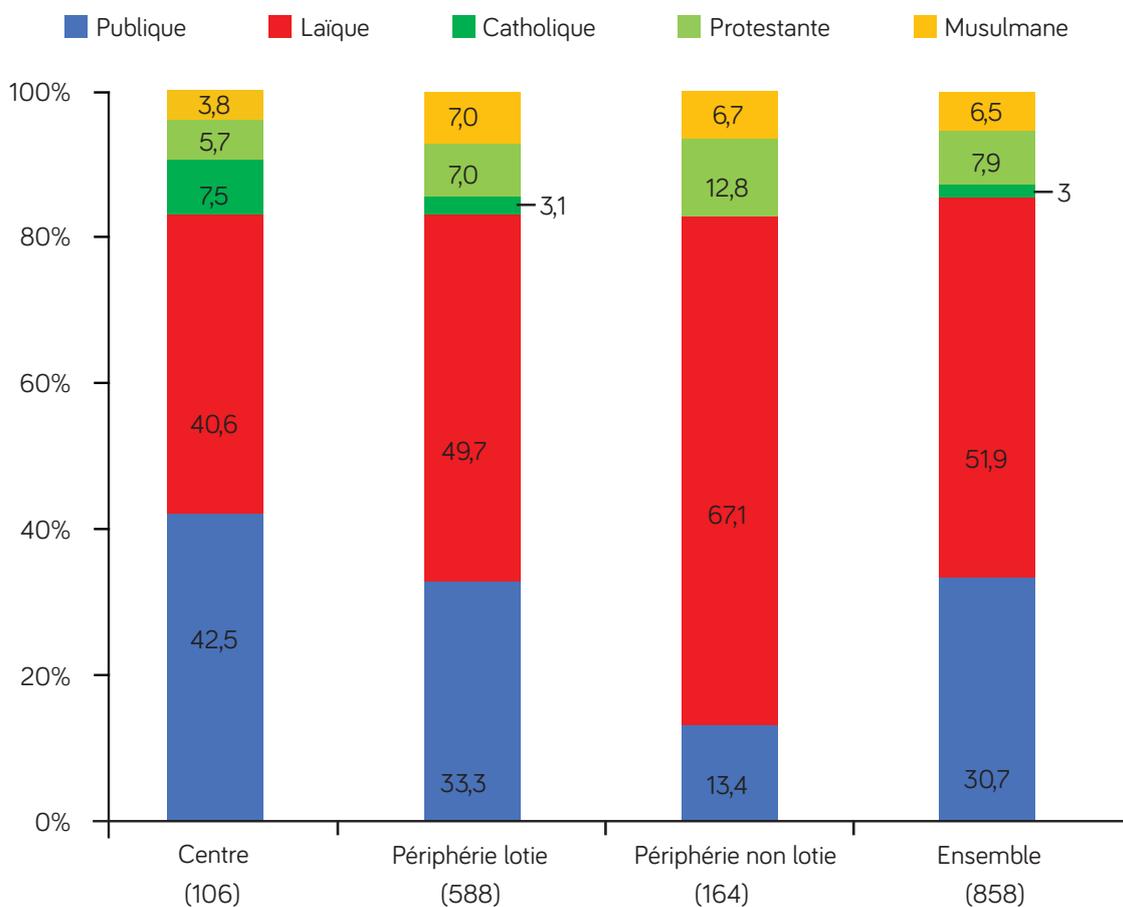
Graphique 3 : Répartition (%) des écoles primaires selon le statut et la zone d'implantation



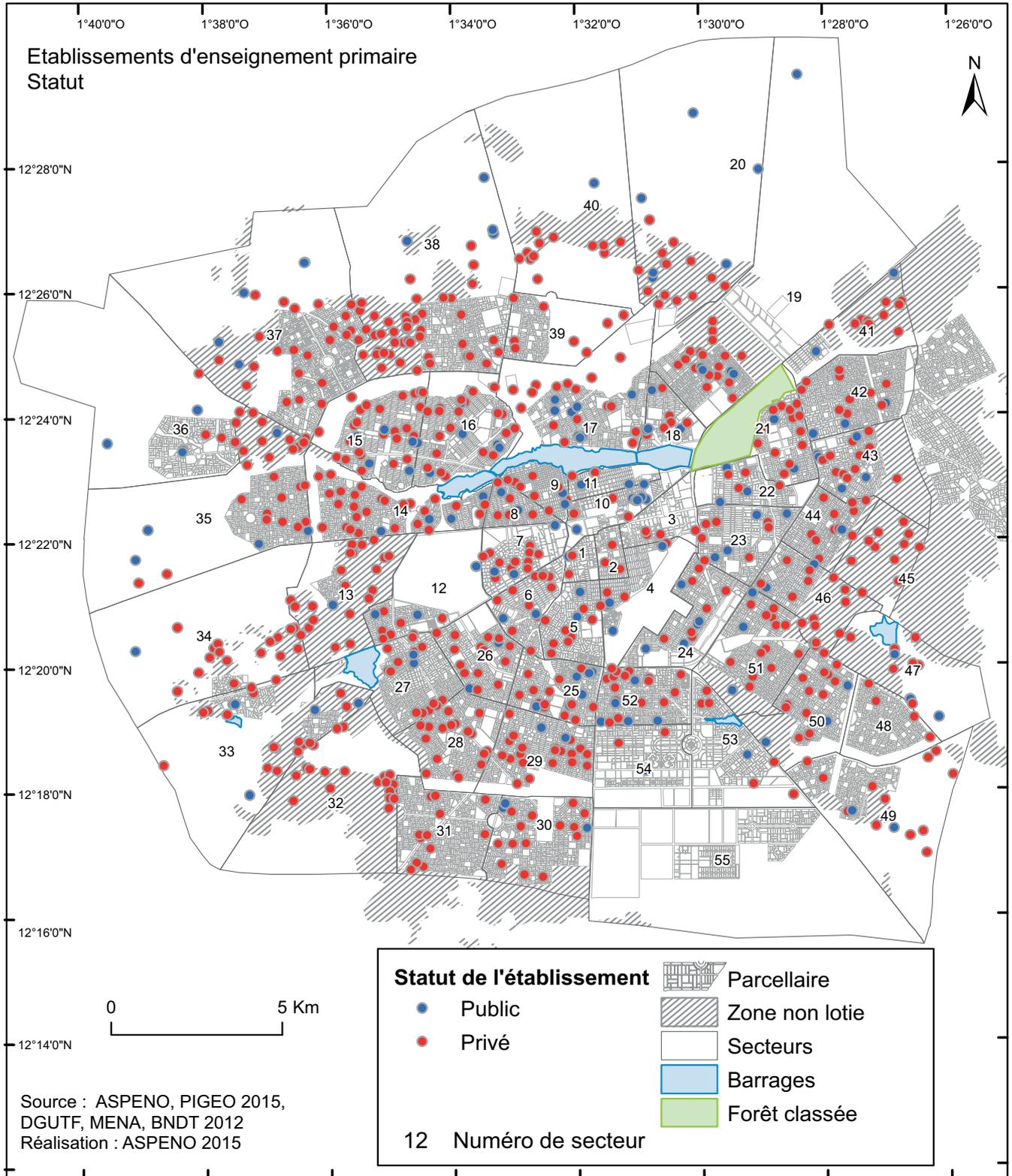
Ainsi, la part du secteur public diminue sensiblement en passant du centre aux périphéries : de 42,5 % à seulement 13,4 % en périphérie non lotie (graphique 4) ; il en est de même pour le privé catholique, inexistant en périphérie non lotie.

Le phénomène est inverse pour le privé laïc dont la part passe de 40,6 % au centre à 67,1 % en périphérie non lotie. Dans cette zone, à noter que plus d'une école sur dix (12,8 %) est protestante.

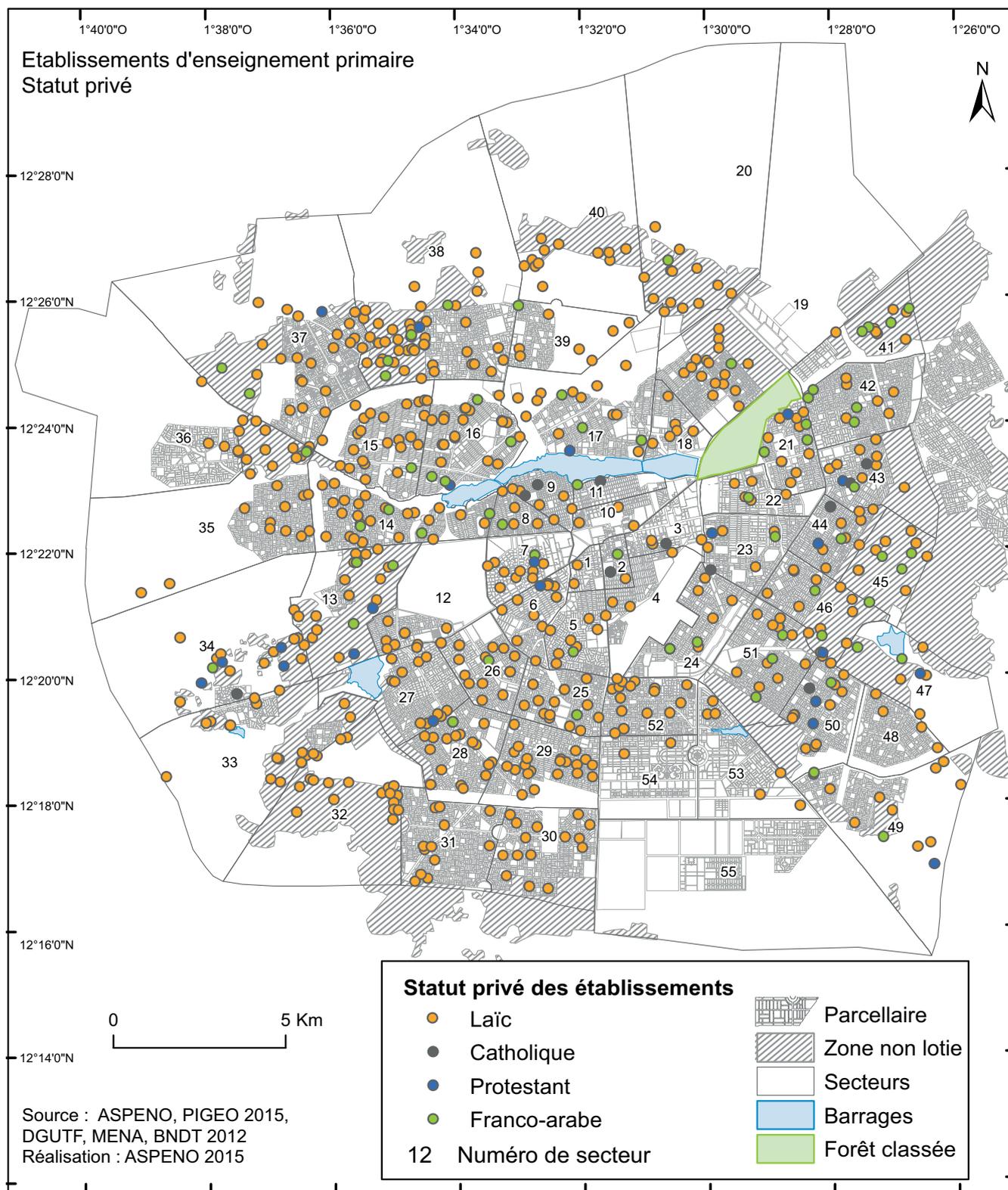
Graphique 4 : Répartition (%) des écoles primaires selon le statut et la zone d'implantation



Carte 3 : Localisation des écoles primaires selon leur statut (privé et public)



Carte 4 : Localisation des écoles primaires privées selon leur statut (laïc, catholique, protestant, musulman)



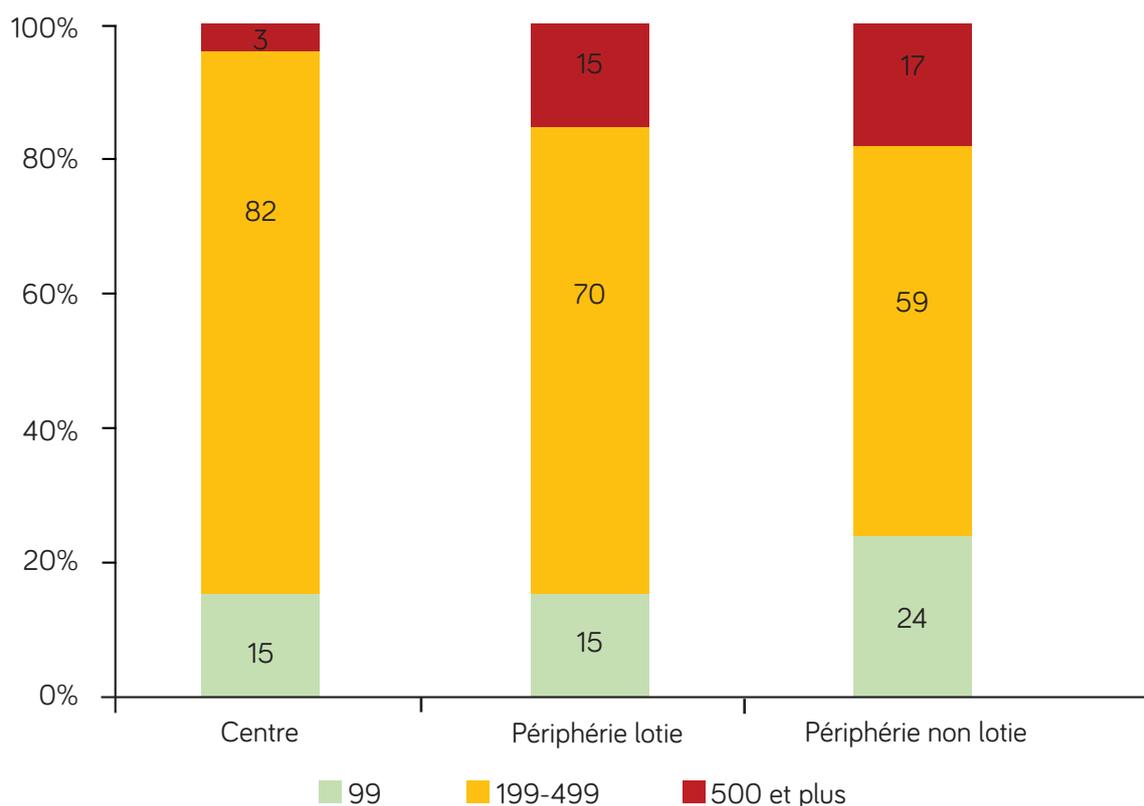
Une fréquentation des écoles qui varie selon leur statut et la zone d'implantation

Plus des deux-tiers (69 %) des écoles accueillent entre 100 et 499 élèves, 17 % moins de 100 élèves et 14 % 500 élèves et plus.

Les écoles de grande capacité sont très peu fréquentes dans les quartiers centraux (3 % correspondant à 3 écoles, dont deux privées laïques et une publique) ; leur fréquence s'accroît du centre vers la périphérie, atteignant 17 % en périphérie non lotie.

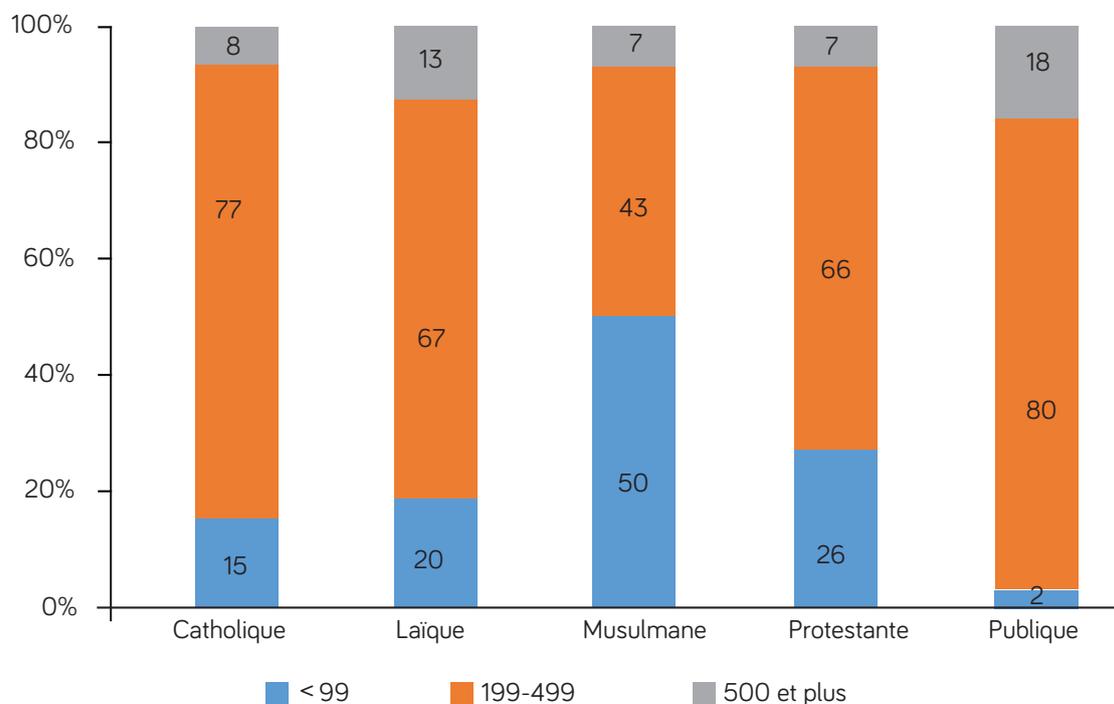
C'est aussi en périphérie non lotie que la proportion des écoles de faible capacité (moins de 100 élèves) s'avère la plus élevée (un quart des écoles, 24 %) ; il s'agit majoritairement d'écoles privées laïques, et pour un tiers d'écoles musulmanes et protestantes.

Graphique 5 : Répartition (%) des écoles primaires selon leur taille (nombre d'élèves), dans chaque zone d'implantation



L'examen de la taille des écoles selon leur statut révèle que les écoles musulmanes sont celles de plus faible capacité, avec la moitié d'entre elles accueillant moins de 100 élèves ; et à l'opposé que les écoles publiques présentent la plus forte proportion de grandes écoles, avec près d'une sur cinq (18 %) accueillant 500 élèves et plus.

Graphique 6 : Répartition (%) des écoles primaires selon leur taille (nombre d'élèves), pour chaque type d'école

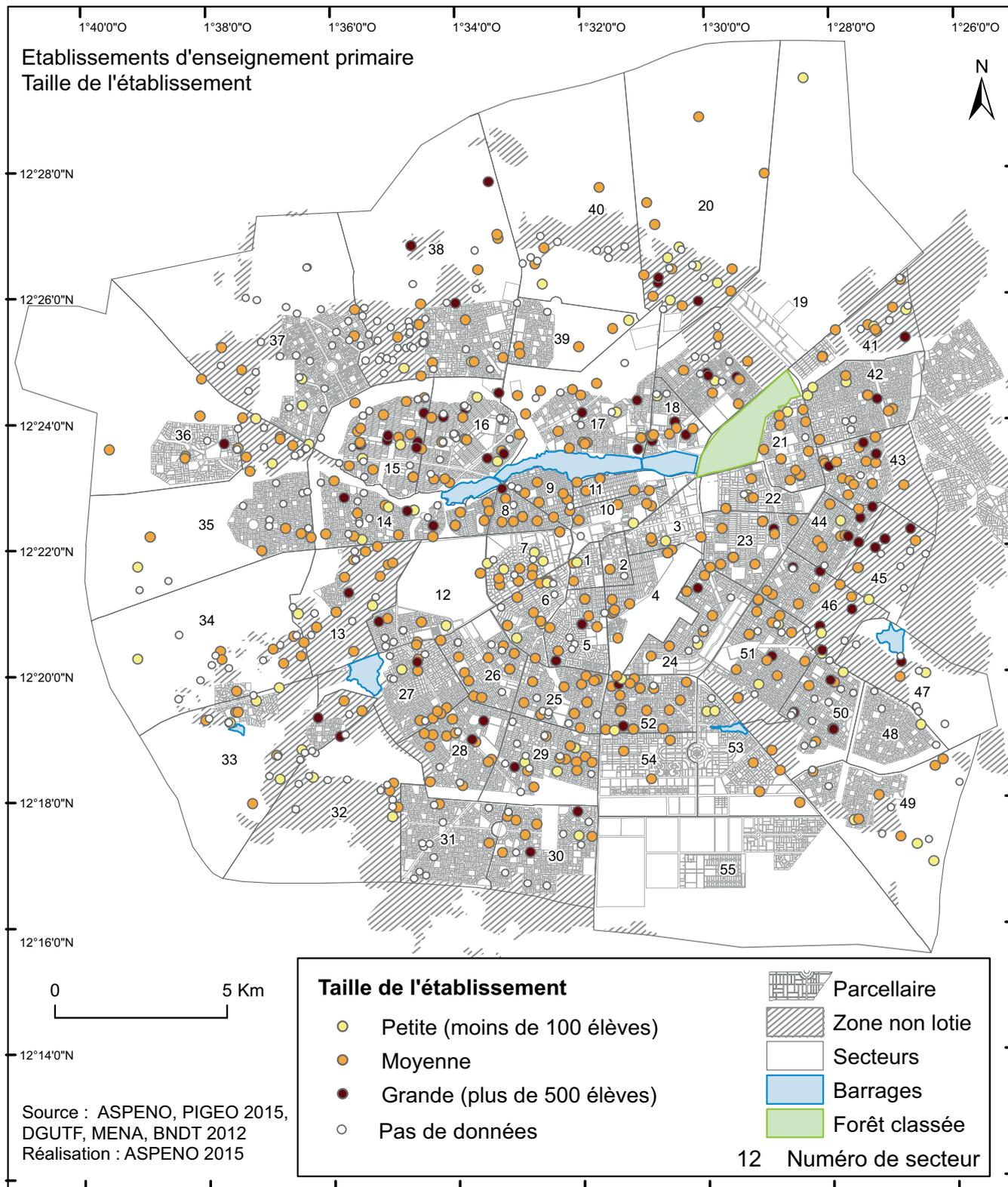


L'analyse du nombre moyen d'élèves par classe, selon le statut des écoles et leur zone d'implantation confirme ces constats avec des écoles publiques aux classes les plus surchargées, et de manière plus marquée en périphérie (surtout non lotie, avec en moyenne 74 élèves par classe) ; à l'opposé, les écoles musulmanes présentent les classes les moins chargées (39 élèves en moyenne par classe), et notamment dans les quartiers centraux (une moyenne de 22 élèves par classe). Comme pour les écoles publiques, les écoles privées laïques voient leur nombre moyen d'élèves par classe augmenter du centre vers la périphérie, passant de 38 à 50 en périphérie non lotie.

Tableau 1 : Nombre moyen d'élèves par classe, selon le statut des écoles et leur zone d'implantation

	Quartiers centraux	Périphéries loties	Périphéries non loties	Ensemble
Publique	58	70	74	68
Catholique	49	54		52
Protestante	41	47	45	46
Musulmane	22	43	30	39
Laique	38	47	50	47
Ensemble	47	55	52	53

Carte 5: Taille des écoles (nombre d'élèves) en 2014-15



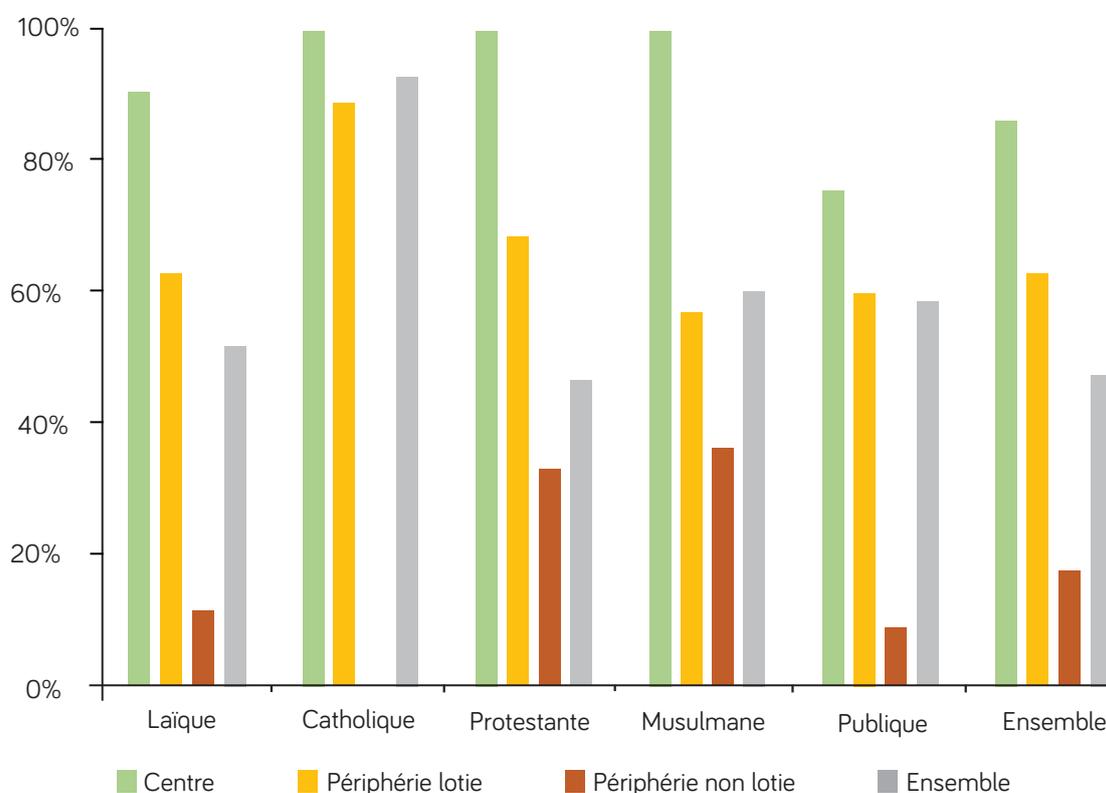
Une forte hétérogénéité dans les niveaux d'équipement (électricité, eau, latrines) des écoles

L'accès à l'électricité

Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié des écoles primaires (56,7 %) disposent de l'électricité, et ce, quel que soit le statut des écoles (graphique 7). Toutefois, ce chiffre cache des disparités importantes selon leur localisation :

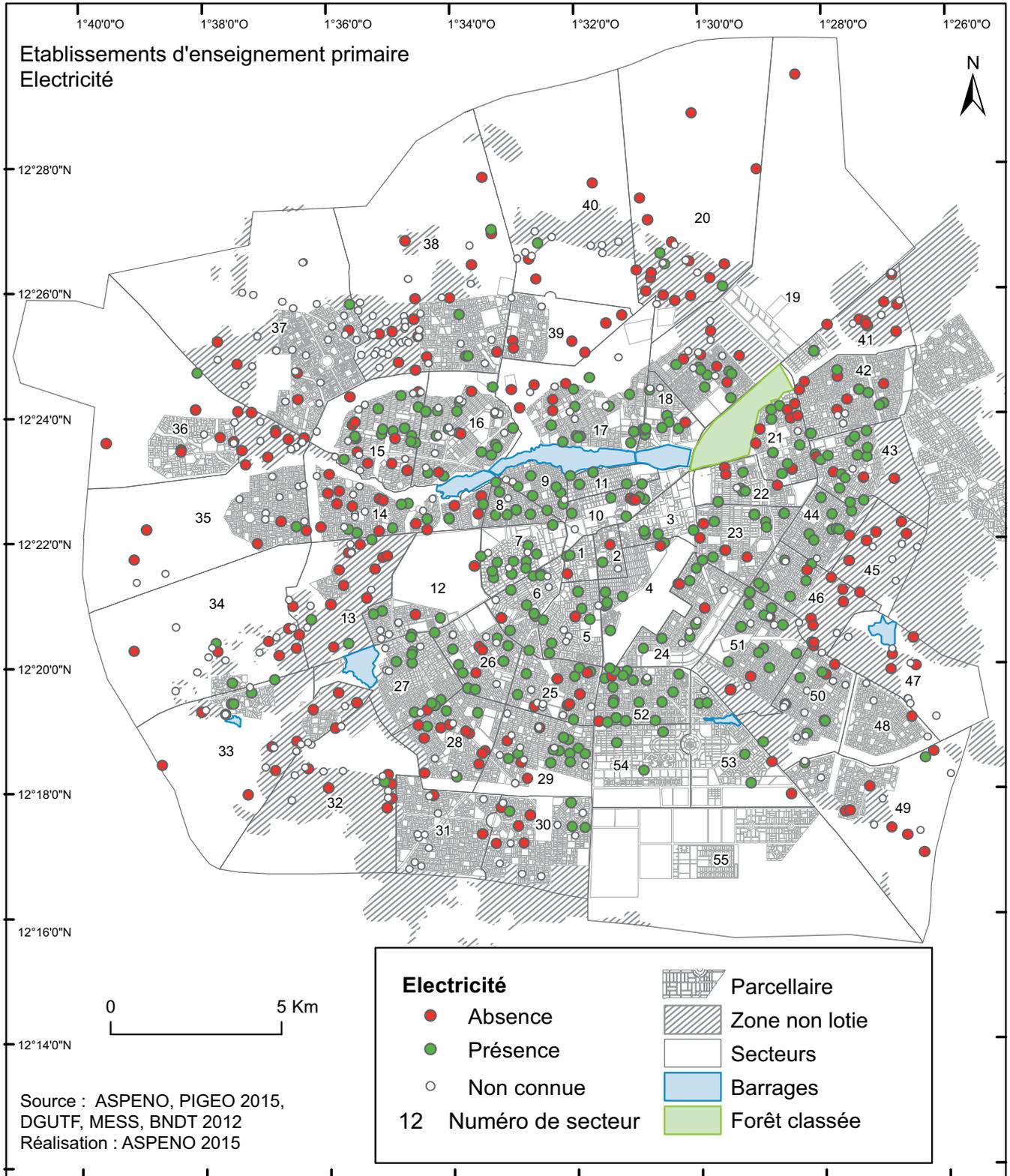
- globalement, et quel que soit le statut, le pourcentage des écoles disposant de l'électricité diminue sensiblement du centre vers les périphéries ; les zones non loties n'étant pas branchées au système d'électrification de la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL)⁸, il n'est donc pas surprenant que très peu d'écoles disposent de l'électricité.
- Avec les écoles publiques, les écoles privées laïques situées en périphérie non lotie apparaissent comme les moins équipées en électricité ;
- les écoles catholiques se distinguent comme celles étant les mieux dotées en électricité.

Graphique 7 : Proportion (en %) des écoles primaires disposant de l'électricité selon leur statut et la zone d'implantation



⁸La Sonabel est la société nationale agréée par l'Etat pour la production et la fourniture d'électricité au Burkina Faso.

Carte 6 : Répartition spatiale des écoles primaires disposant ou non de l'électricité

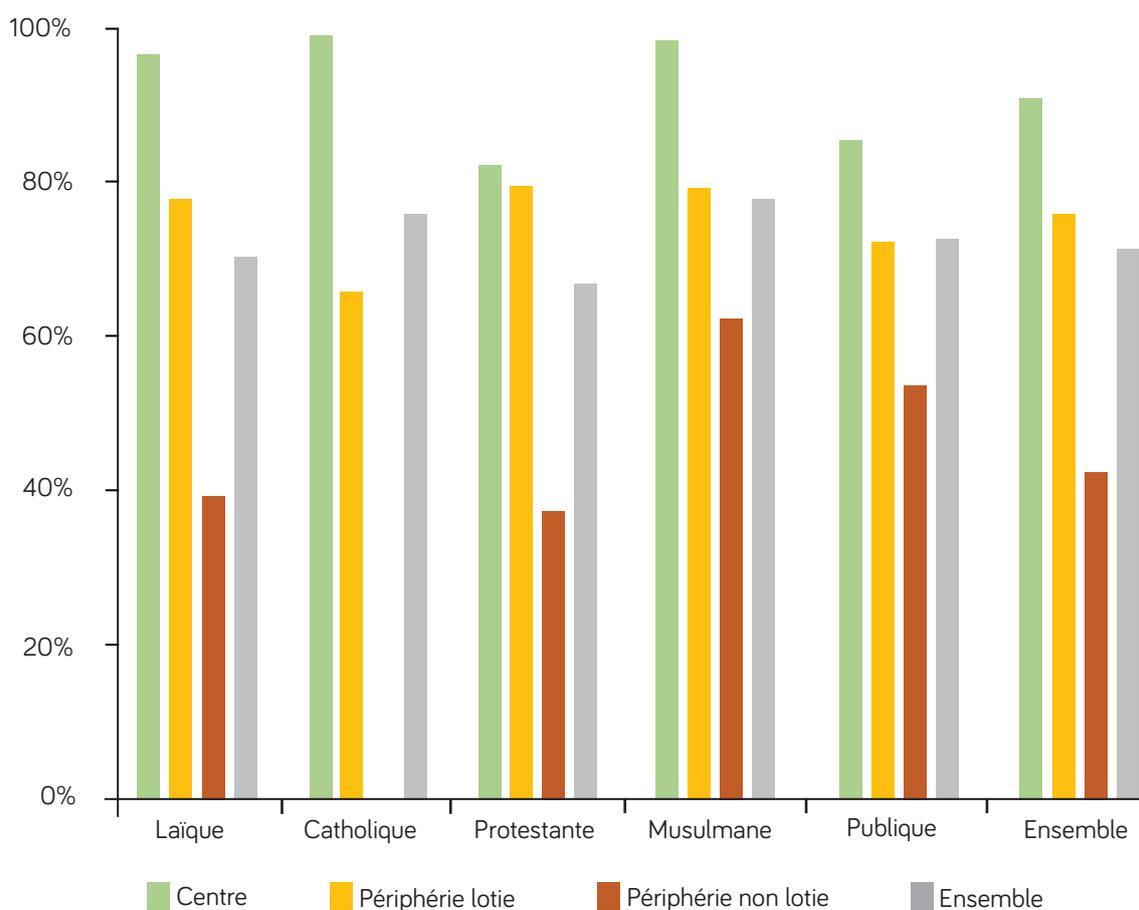


La présence d'eau courante

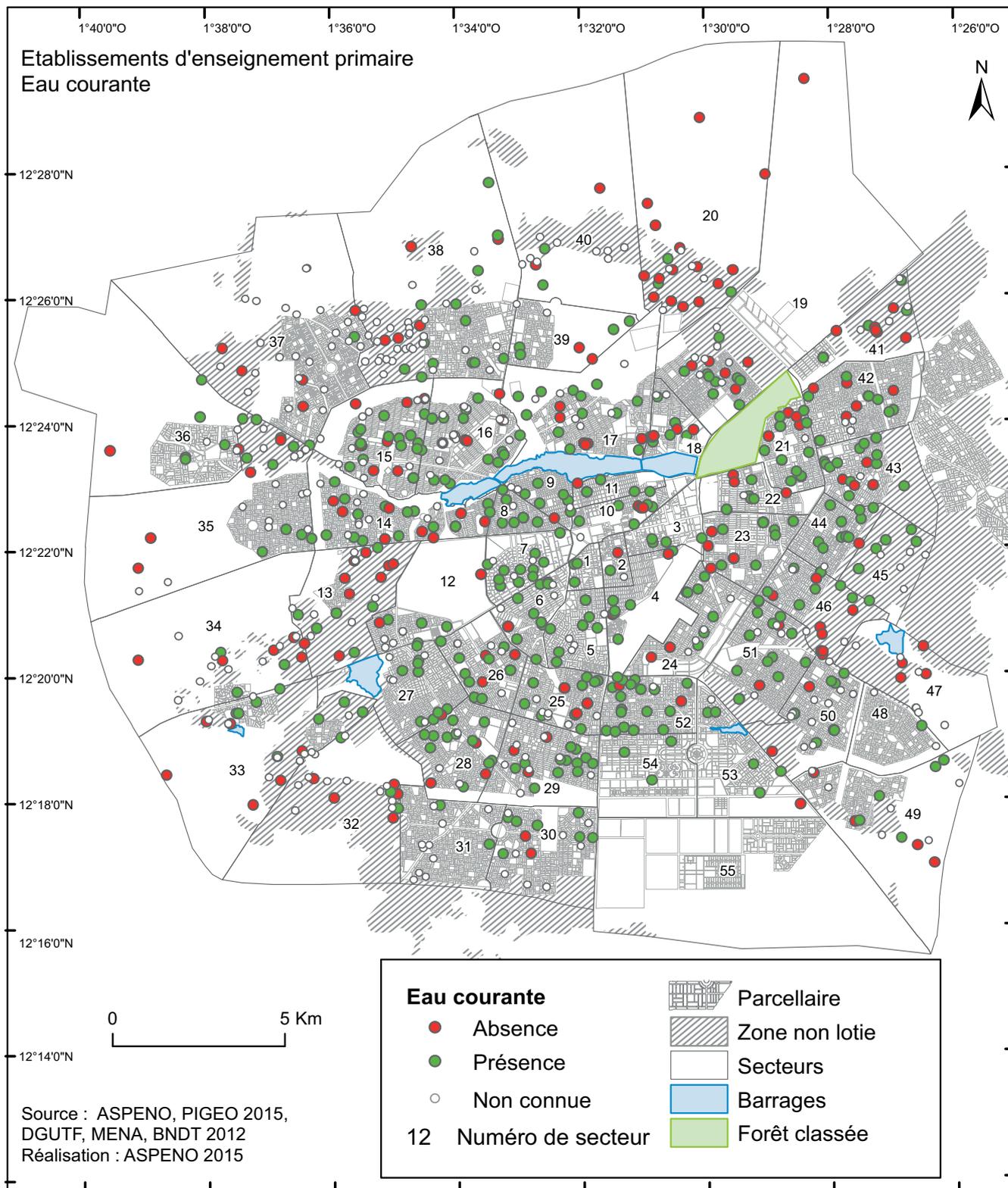
La grande majorité (73 %) des écoles primaires de la ville est branchée à une adduction d'eau courante. Comme pour l'électricité, du centre de la ville à la périphérie non lotie, la proportion d'écoles disposant d'un branchement en adduction d'eau courante diminue fortement : elle passe de 93 % au centre de la ville à 43 % à la périphérie non lotie. Malgré la volonté affichée ces dernières années par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) pour desservir les quartiers périphériques non lotis de la ville, le défi d'accès à l'eau potable pour les écoles primaires de la périphérie non lotie reste énorme.

La situation varie aussi selon le statut des écoles : les écoles privées protestantes sont celles qui disposent le moins de branchements en eau courante : 68 % des écoles d'entre elles sont branchées à une adduction d'eau courante contre 79 % des écoles musulmanes qui apparaissent les mieux dotées en eau.

Graphique 8 : Pourcentage (%) des écoles primaires possédant de l'eau courante selon leur statut et la zone d'implantation



Carte 7 : Répartition spatiale des écoles primaires selon la présence ou non d'eau courante

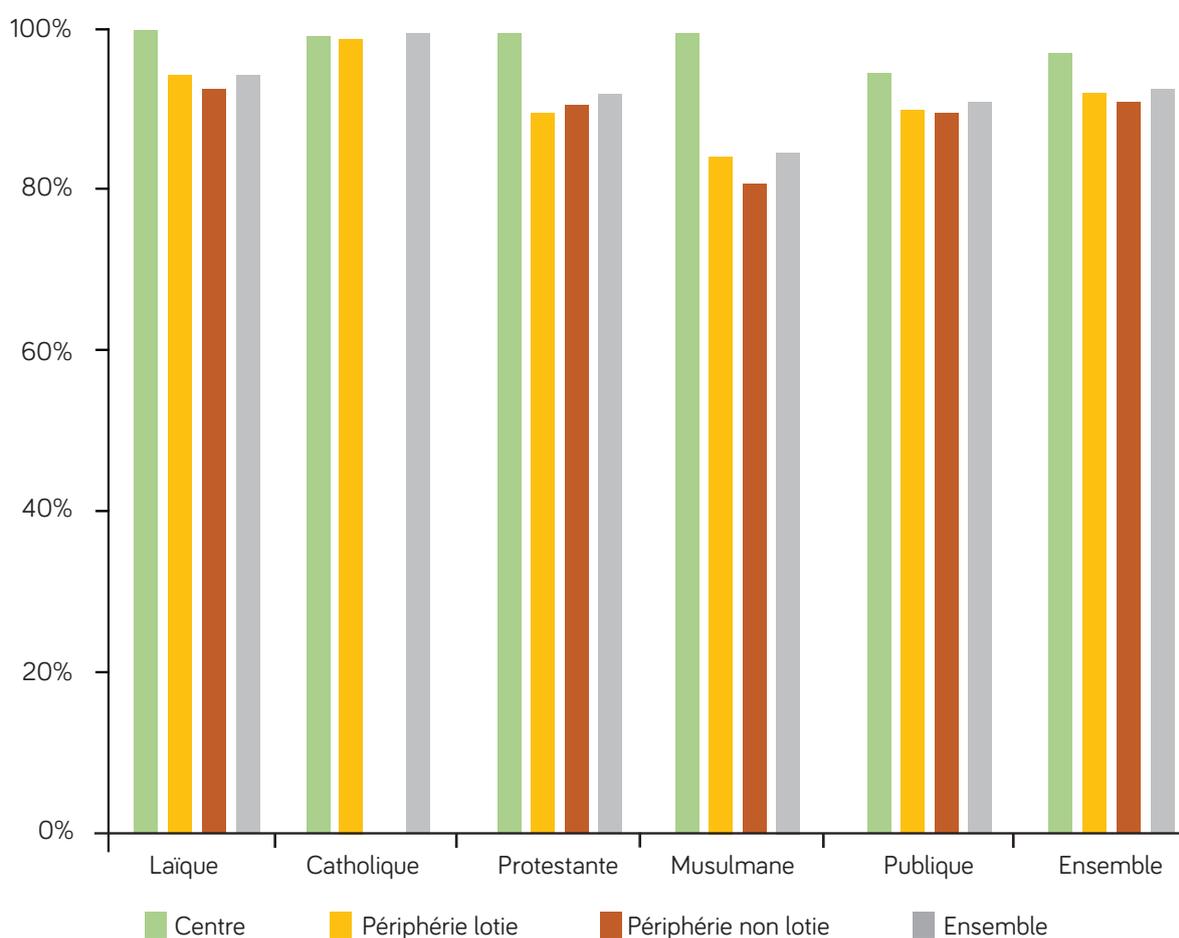


La présence de latrines

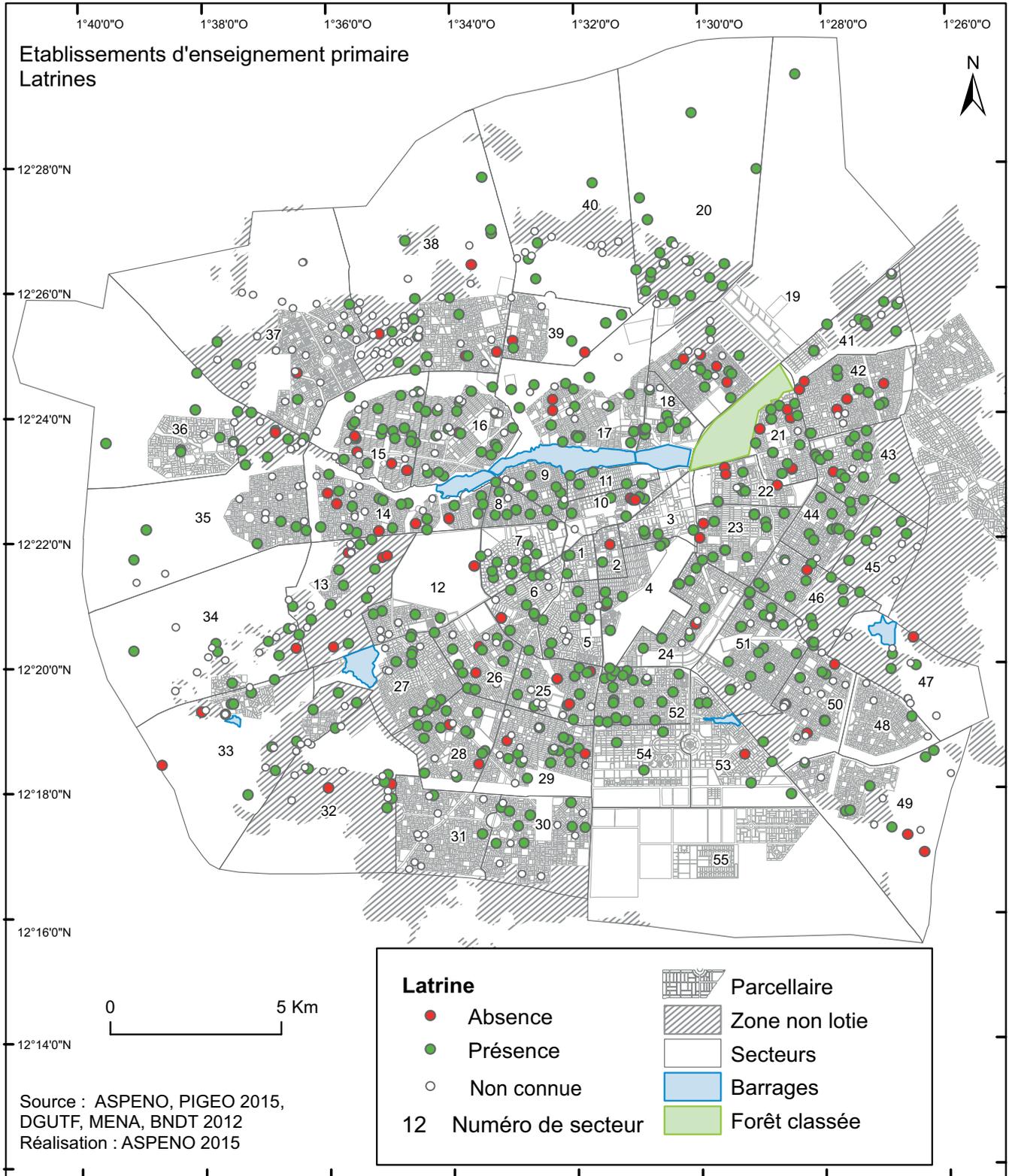
La quasi-totalité (94 %) des écoles primaires disposent de latrines. Cela étant comme pour l'électricité et l'eau courante, la proportion diminue du centre de la ville vers les périphéries.

La situation varie légèrement selon le statut des écoles : les écoles privées musulmanes sont celles qui disposent le moins de latrines.

Graphique 9 : Pourcentage (%) des écoles primaires disposant de latrines selon la zone d'implantation



Carte 8 : Répartition spatiale des écoles primaires selon la présence ou non de latrines



Un indicateur synthétique du niveau d'équipement des écoles

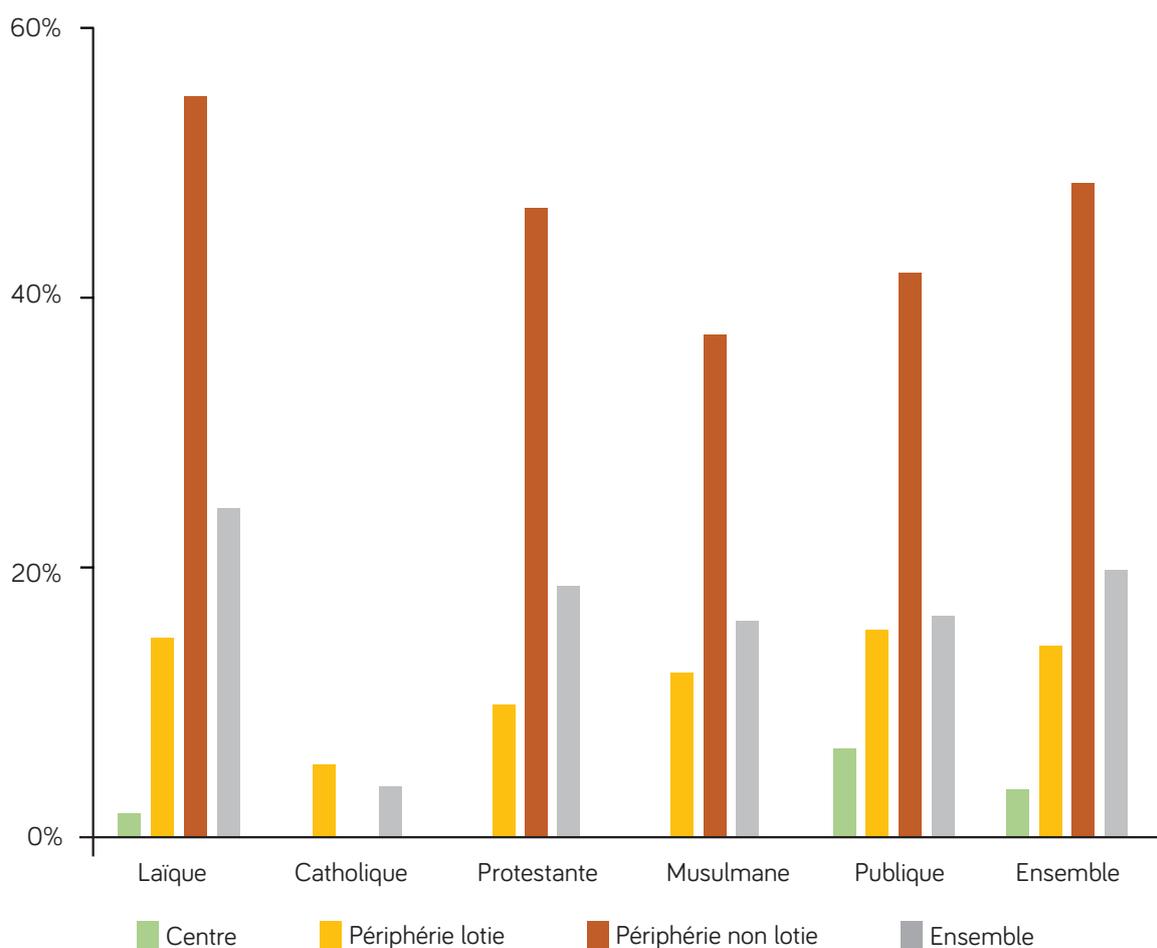
La prise en compte d'un indice de niveau d'équipement combinant l'électricité et l'eau courante met bien en lumière le déficit d'équipement des écoles situées en périphérie, de manière très marquée en zone non lotie avec la moitié des écoles primaires qui ne dispose ni de l'électricité ni de l'eau courante.

En périphérie non lotie ce sont les écoles privées laïques et protestantes qui s'avèrent les moins bien dotées.

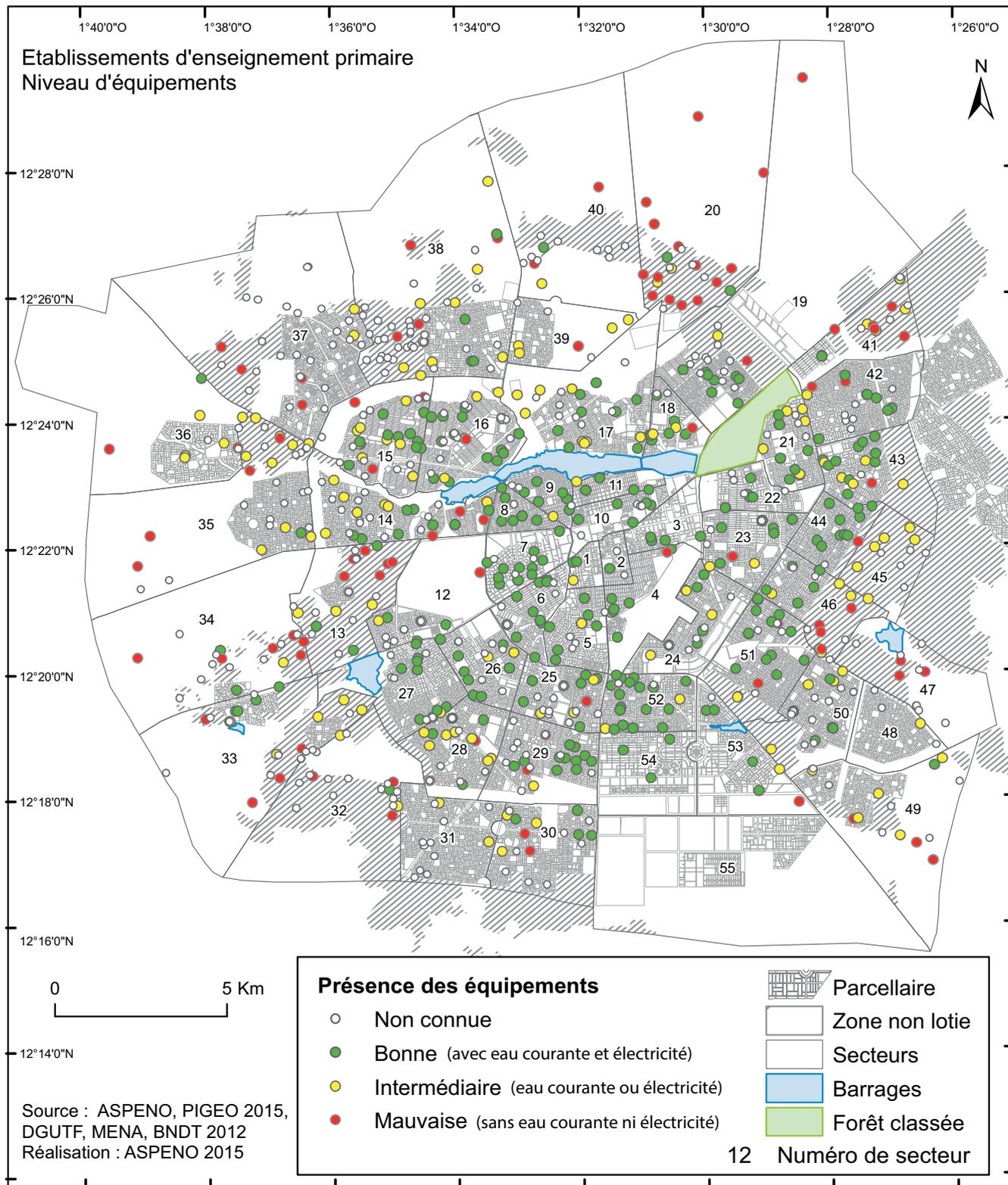
En revanche, les écoles catholiques se révèlent les mieux pourvues.

En ce qui concerne les écoles publiques, une sur six ne dispose ni d'électricité ni d'eau ; proportion qui varie sensiblement selon la zone d'implantation des écoles, révélant ainsi une forte hétérogénéité spatiale.

Graphique 10 : Pourcentage (%) des écoles primaires ne disposant ni de l'électricité ni de l'eau courante, selon leur statut et leur zone d'implantation



Carte 9 : Répartition spatiale des écoles primaires selon le niveau d'équipement des établissements, en 2014-15



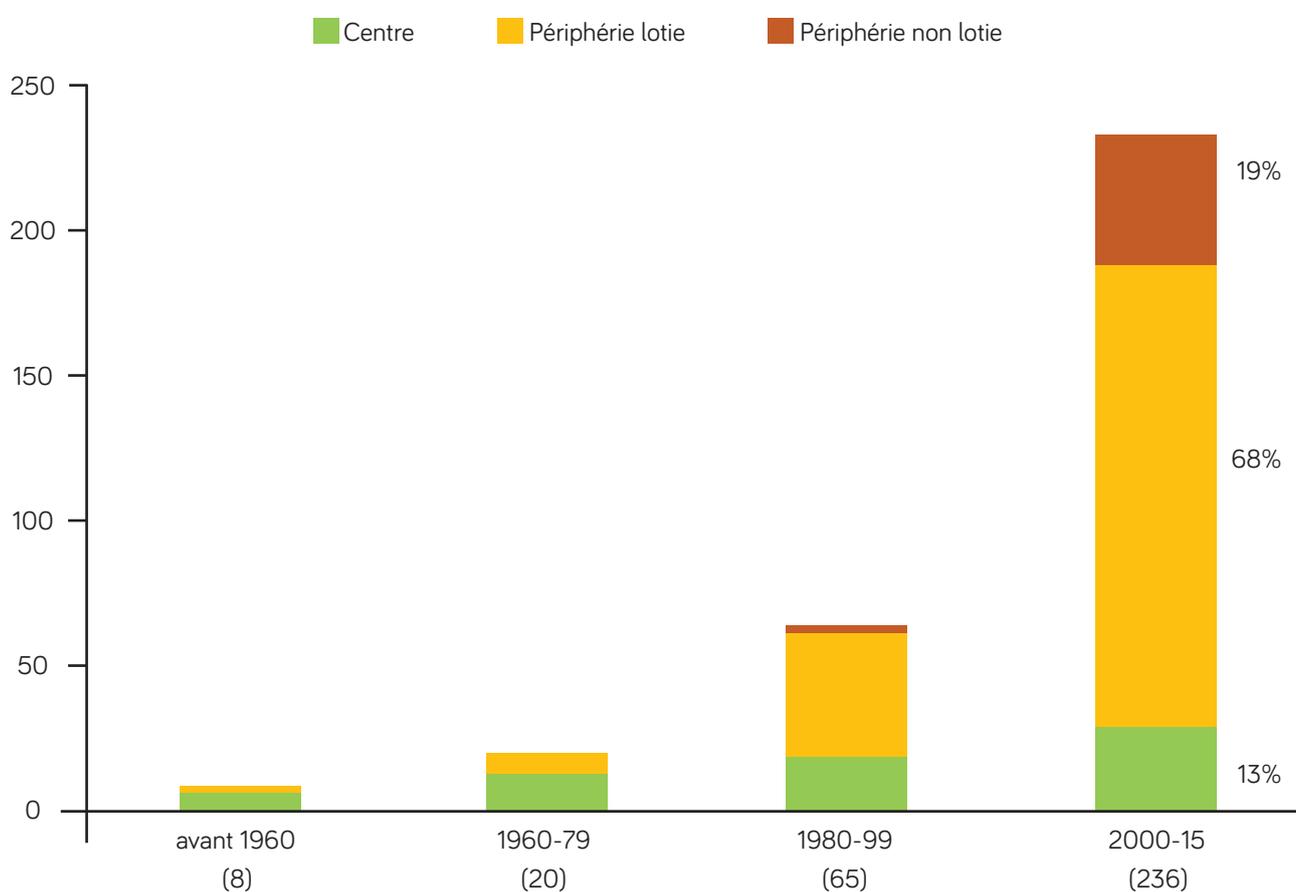
L'OFFRE SCOLAIRE AU POST-PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Une croissance récente de l'offre scolaire post-primaire et secondaire

Le véritable développement de l'offre scolaire post-primaire et secondaire à Ouagadougou survient à partir des années 2000 : seuls 8 établissements existaient avant 1960, vingt furent créés entre 1960 et 1979, 65 entre 1980 et 1999, puis 236 sur la période 2000-2015 (graphique 11).

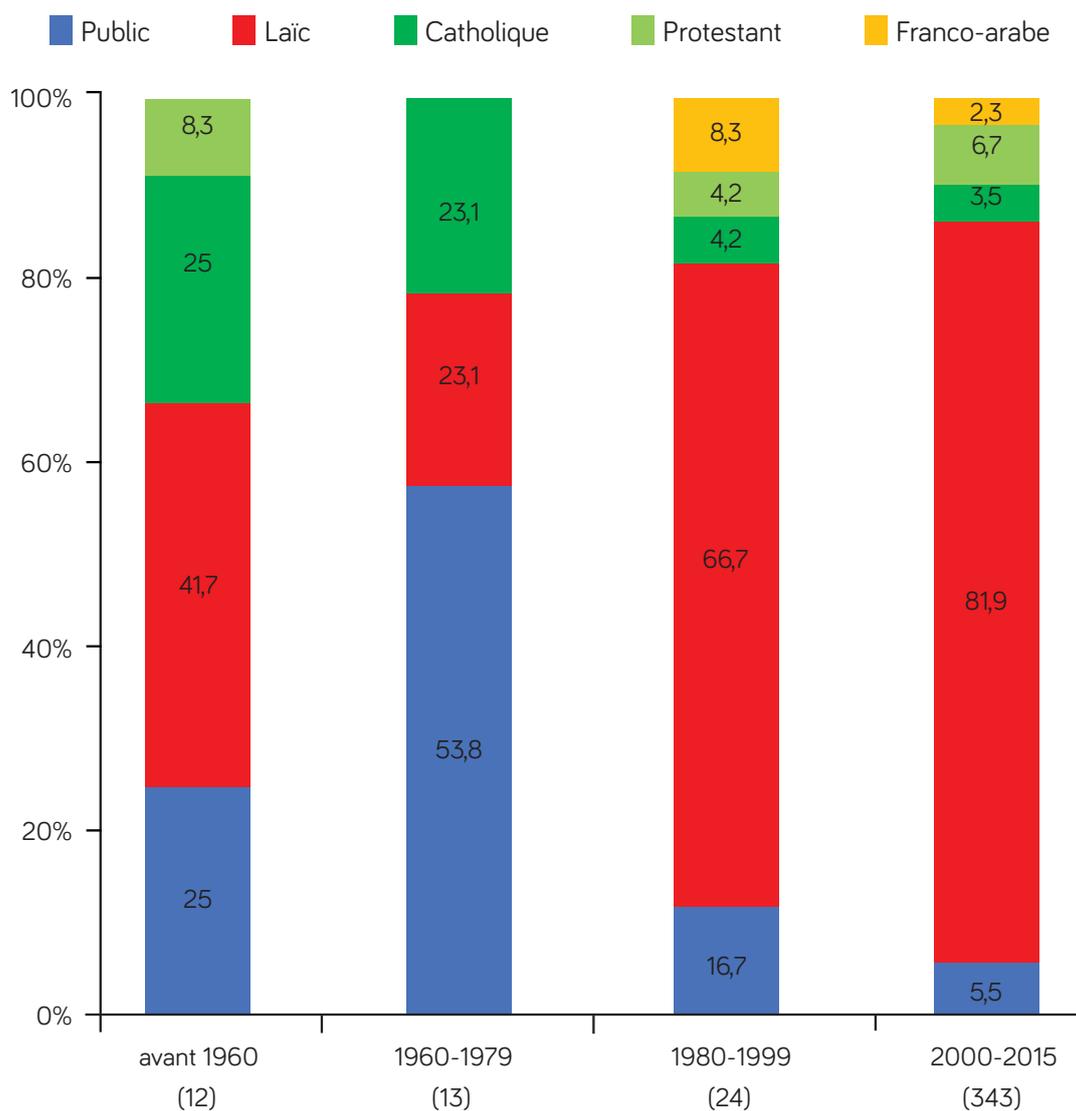
Elle s'est réalisée essentiellement dans les quartiers lotis de la périphérie : les trois-quarts des établissements ouverts depuis 2000 s'y trouvent.

Graphique 11 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement post-primaire et secondaire selon leur zone d'implantation, par période d'ouverture.

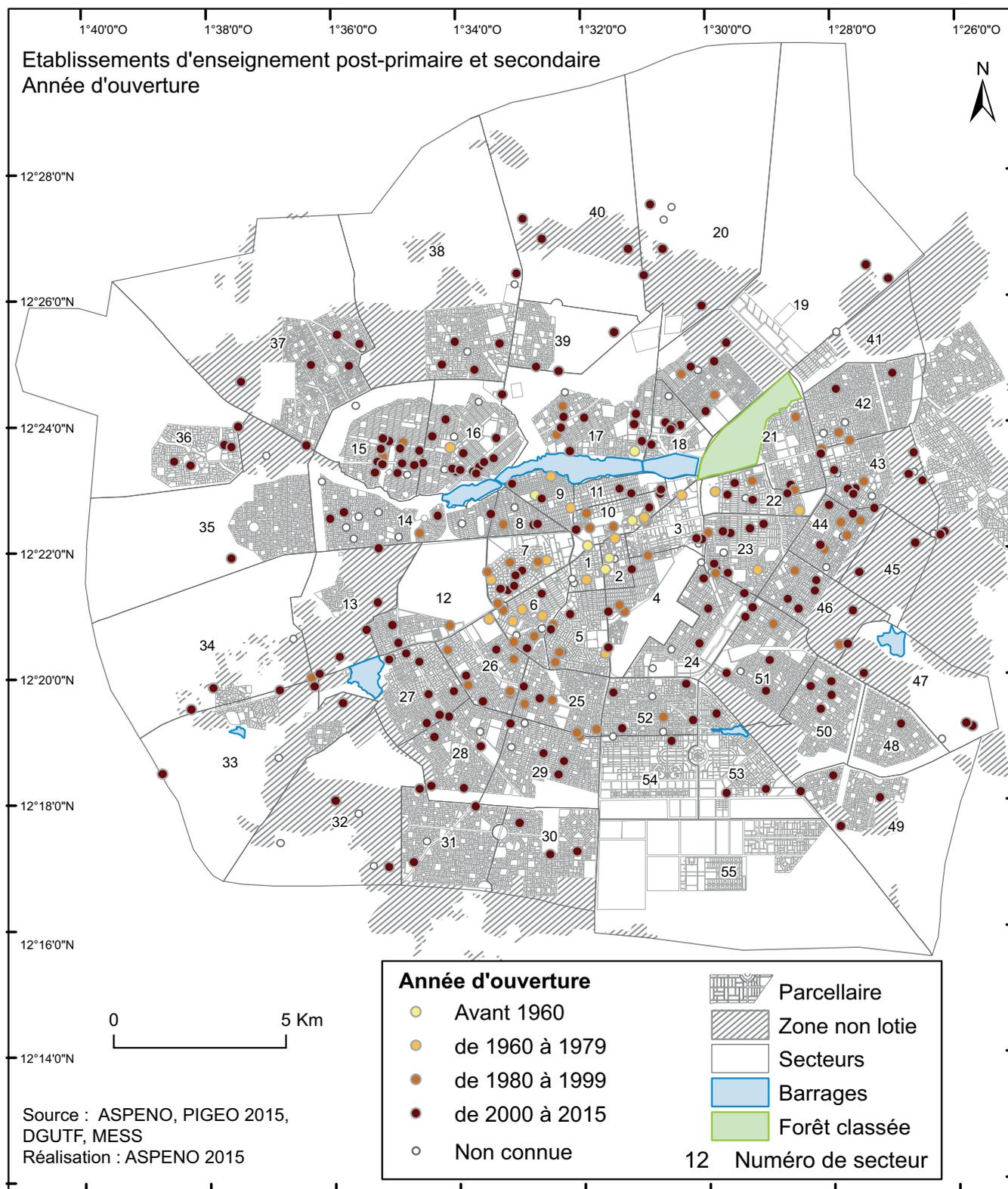


Depuis les années 1980, et de manière plus accentuée depuis les années 2000, les créations d'établissements post-primaires et secondaires relèvent très majoritairement du secteur privé laïc. Ainsi, 81,9 % des établissements créés depuis 2000 sont privés laïcs à but non lucratif !

Graphique 12 : Nombre d'établissements d'enseignement post-primaire et secondaire selon leur statut, par période d'ouverture.



Carte 10 : Localisation des établissements scolaires, post-primaire et secondaire, selon leur période d'ouverture



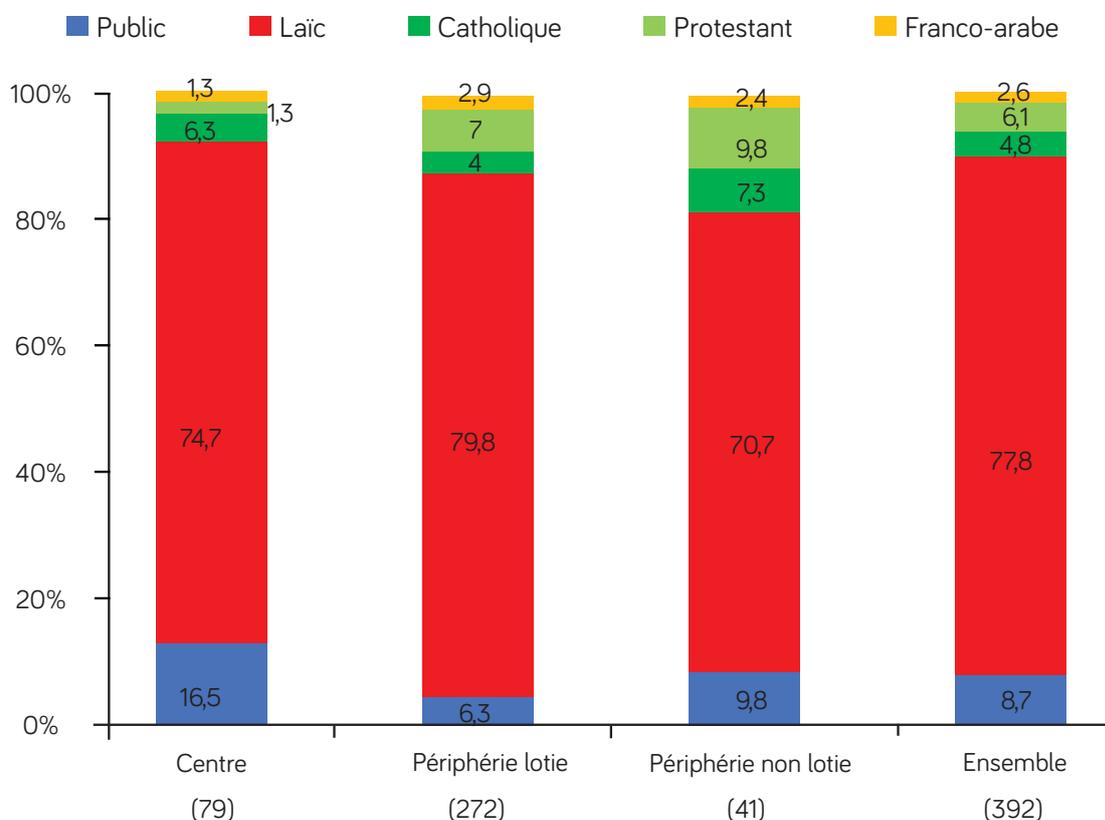
Une offre scolaire post-primaire et secondaire très largement dominée par le secteur privé, et surtout laïc

Dans la capitale burkinabè, au milieu des années 2010, l'offre scolaire est composée à 91,3 % d'établissements privés : 77,8 % laïcs, 6,1 % protestants, 4,8 % catholiques et 2,6% franco-arabes. En d'autres termes, moins d'un établissement scolaire sur dix (8,7 %) relève du secteur public.

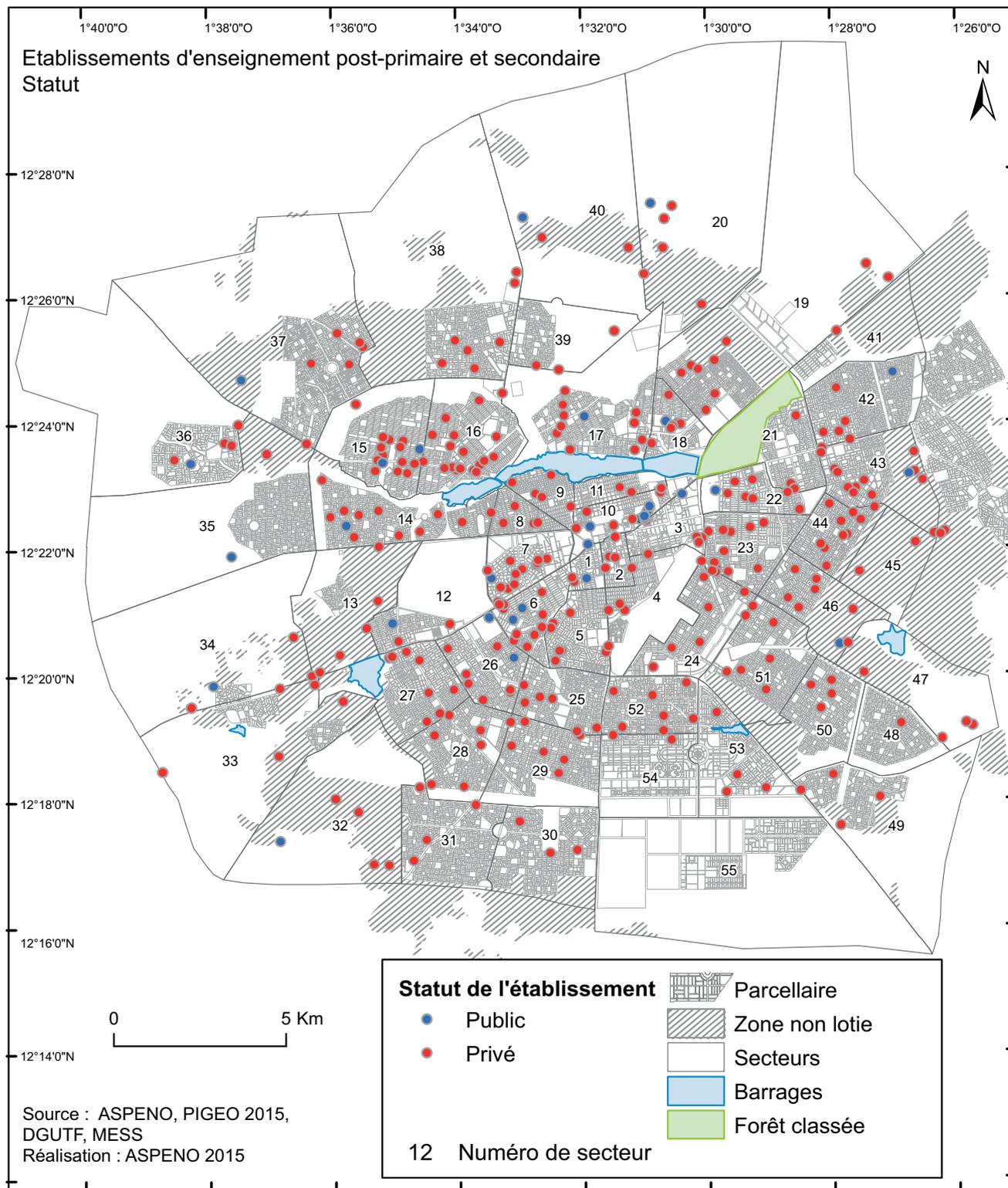
La prise en compte de la dimension spatiale met en lumière les constats suivants :

- c'est dans les quartiers centraux que la part de l'offre scolaire publique est la plus importante, tout en n'y représentant que 16,5 % des établissements ;
- c'est en périphérie lotie que la part du public est la plus faible (6,5 %) et celle du privé laïc la plus élevée (79,8 %) ;
- la présence d'établissements publics en périphérie non lotie peut surprendre. Elle concerne en fait des établissements relevant de villages aujourd'hui absorbés par la capitale, en raison de sa forte extension spatiale.

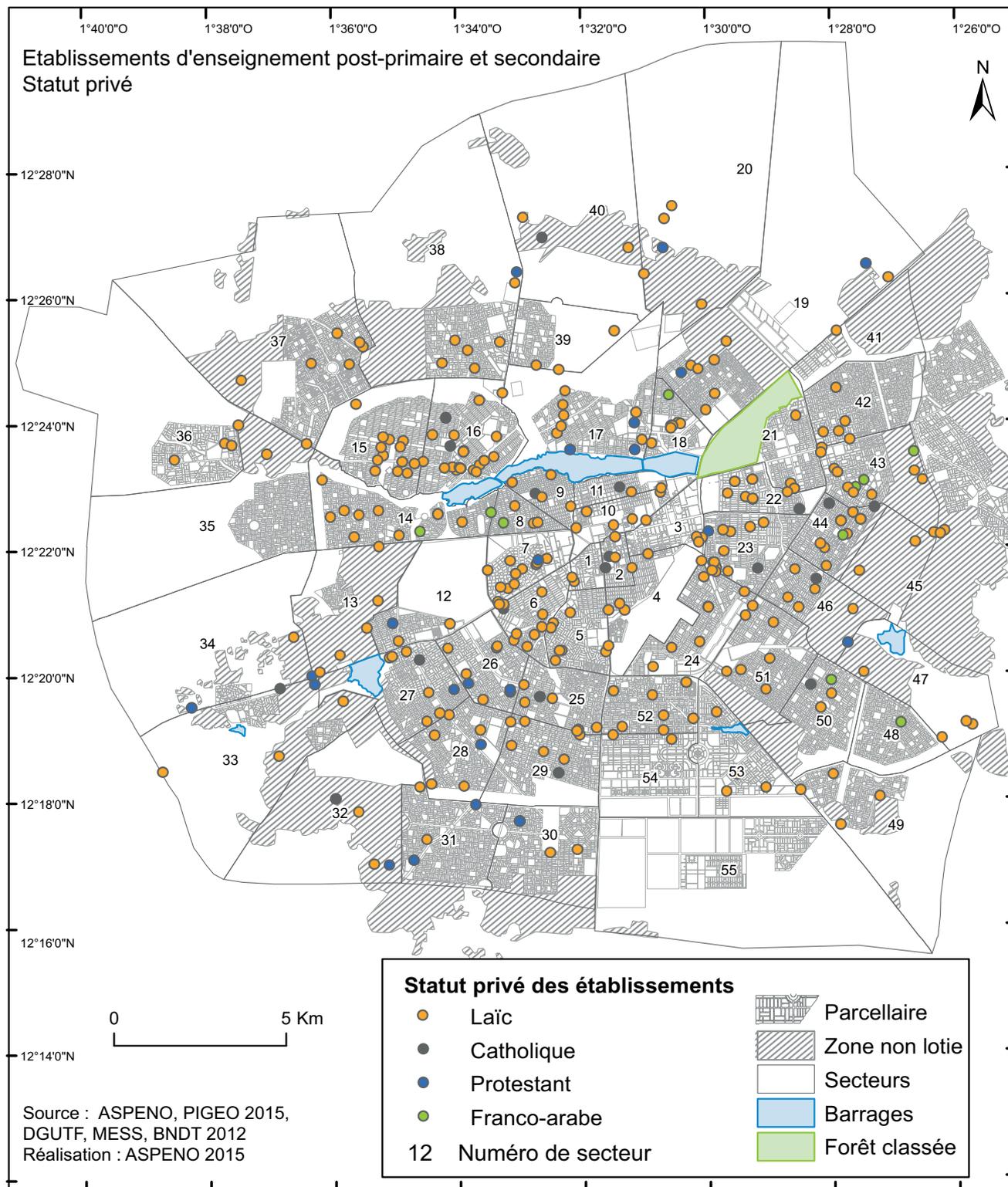
Graphique 13 : Répartition des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire selon le statut et la zone d'implantation



Carte 11 : Répartition spatiale des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire selon leur statut en 2014-2015



Carte 12 : Répartition spatiale des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire selon leur statut privé en 2014-2015

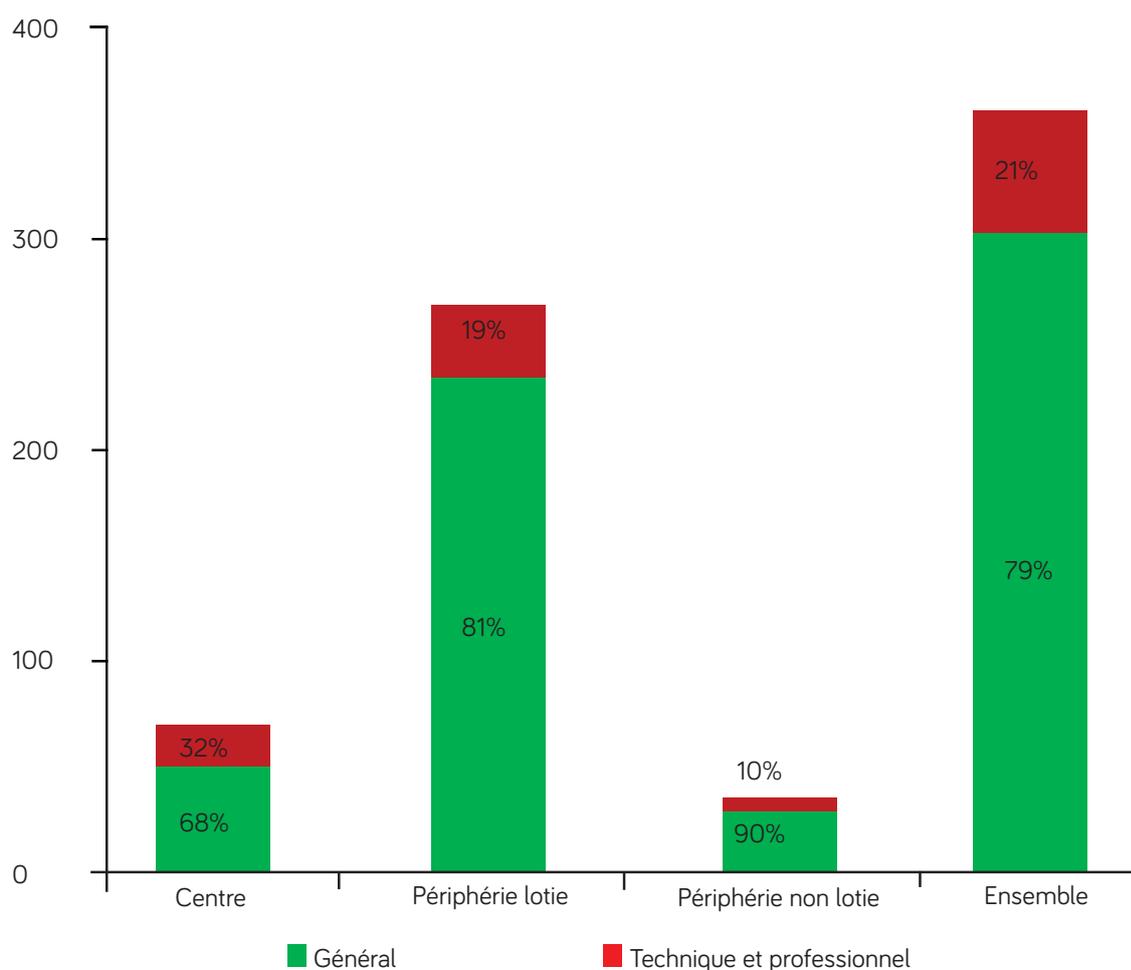


Une offre d'enseignement post-primaire et secondaire qui relève essentiellement de l'enseignement général

Plus des trois quarts (79 %) des établissements post-primaire et secondaires relèvent essentiellement de l'enseignement général.

La part relative de l'offre d'enseignement technique et professionnel apparaît plus importante dans les quartiers centraux (32 %), contre 19 % en périphérie lotie et seulement 10% en périphérie non lotie. L'accès indispensable à l'électricité explique la quasi-absence de ces établissements des zones non loties. La grande majorité des établissements sont privés laïcs.

Graphique 14 : Nombre et répartition des établissements selon le système d'enseignement, par zone d'implantation



Carte 13 : Système d'enseignement dans les établissements post-primaires et secondaires en 2014-2015



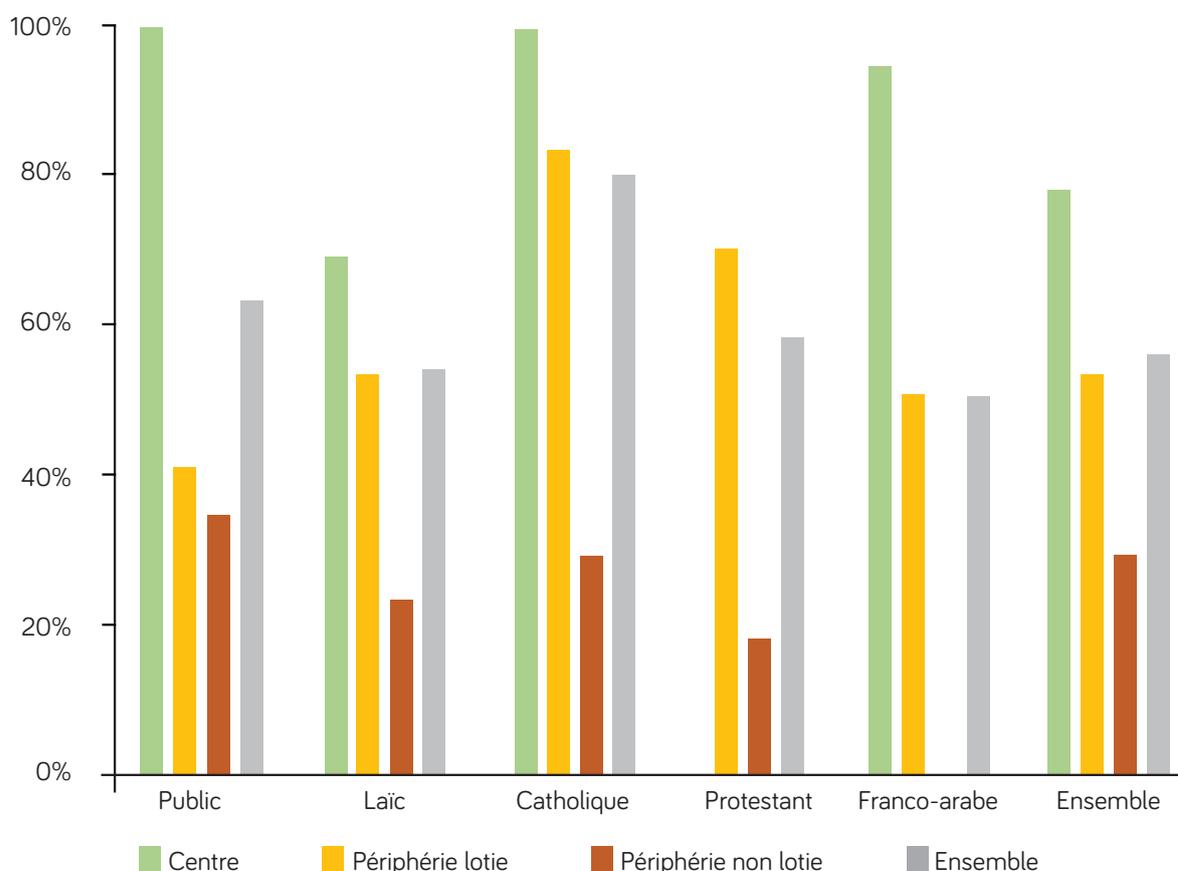
Equipements des établissements d'enseignement secondaires

Accès à l'électricité

Un peu plus de la moitié (56%) des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire à Ouagadougou et ses environs est électrifiée en 2015. Cependant, ces pourcentages masquent de fortes disparités spatiales et selon le statut de l'établissement. Les établissements privés catholiques s'avèrent les mieux dotés, avec plus de trois quart (79%) des établissements électrifiés. La plus faible proportion concerne le secteur privé musulman (50%). Les établissements protestants en zone non lotie sont les moins électrifiés (20 %).

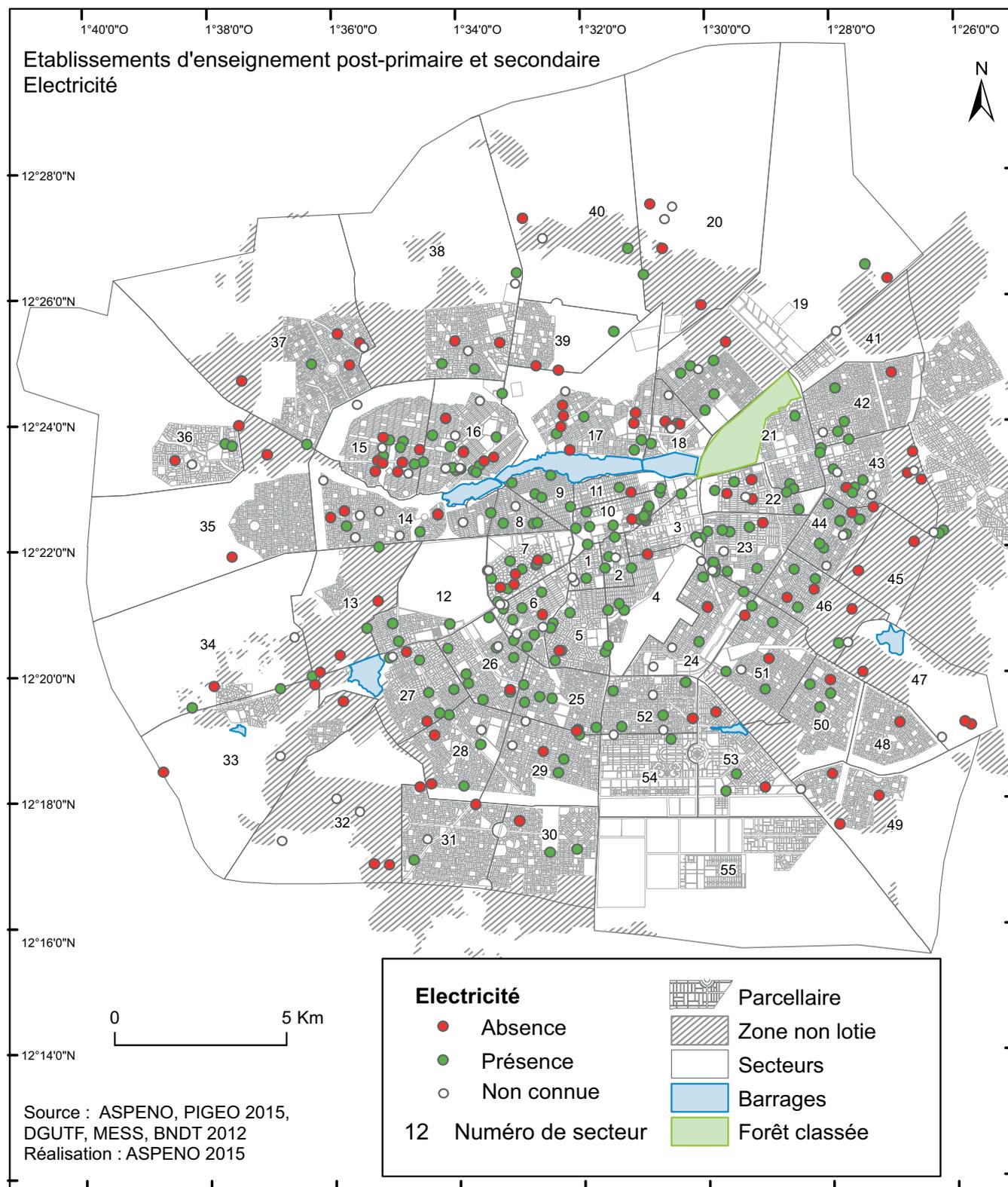
Les pourcentages d'établissements électrifiés diminuent fortement du centre à la périphérie : de 76 % au centre à 54 % en zone périphérique lotie et seulement 27 % en périphérie non lotie. Les zones non loties, absentes des documents d'urbanisme, ne peuvent bénéficier du système d'électrification de la Société Nationale Burkinabè d'Electricité (SONABEL)⁹.

Graphique 15 : Pourcentage des établissements post-primaires et secondaires électrifiés selon la zone d'implantation et le statut des établissements



⁹ La Sonabel est la société nationale agréée par l'Etat pour la production et la fourniture d'électricité au Burkina Faso.

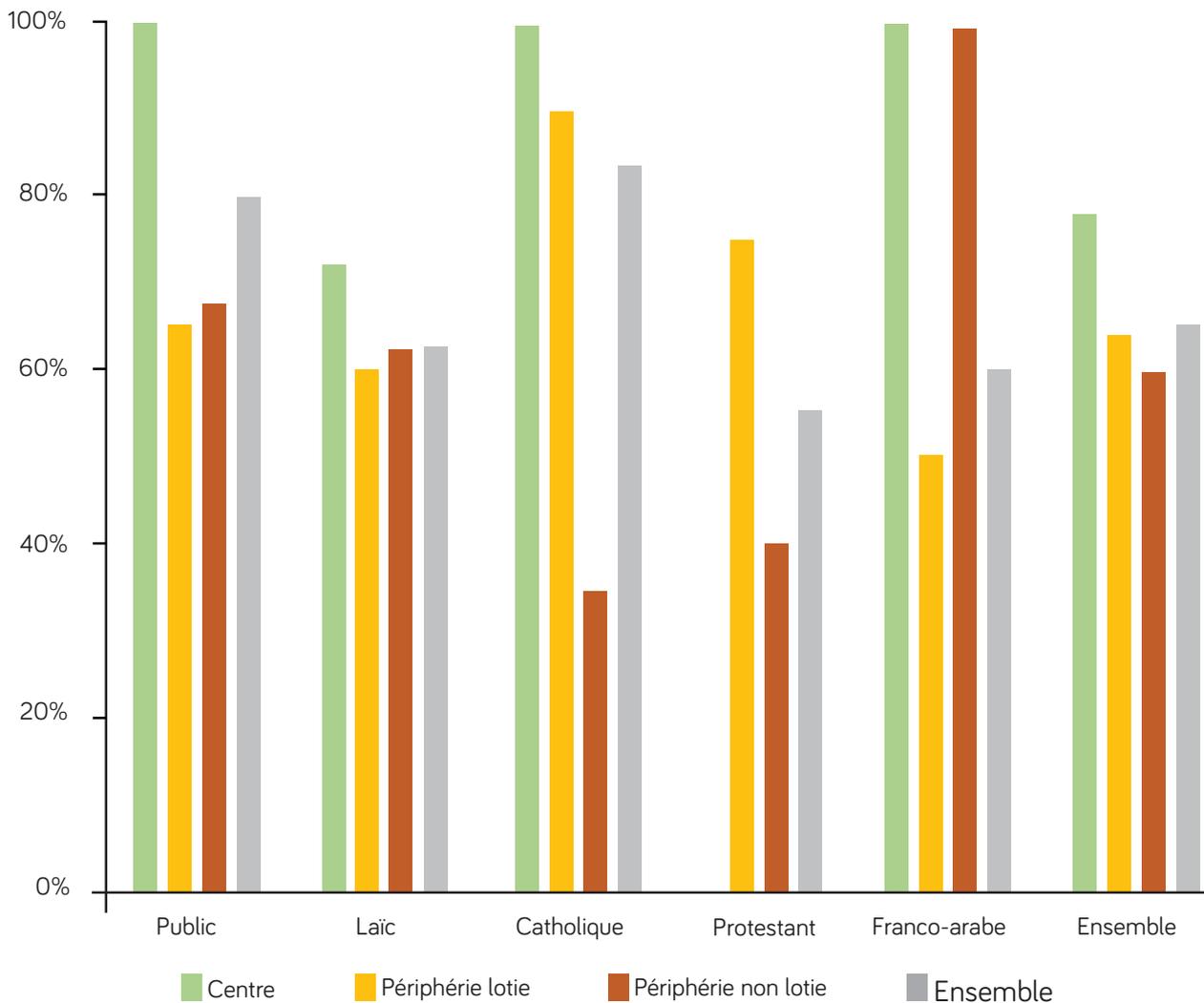
Carte 14 : Répartition spatiale des établissements post-primaire et secondaires selon la présence de l'électricité



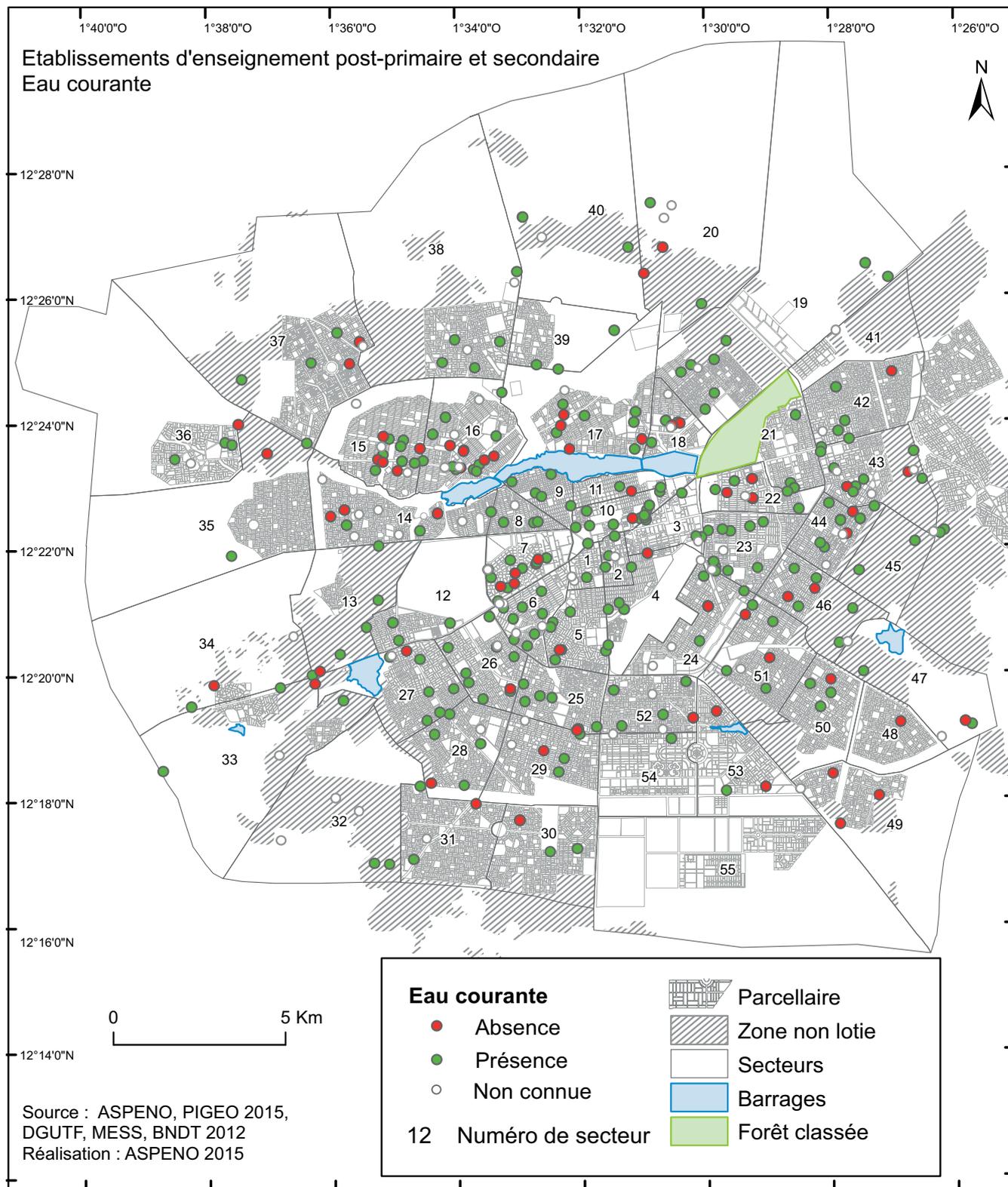
Présence d'eau courante

En moyenne, près des deux tiers (65%) des établissements post-primaires et secondaires de la ville de Ouagadougou disposent d'eau courante. Cette proportion est plus importante que l'accès à l'électricité, quelle que soit la zone d'implantation. Des disparités spatiales existent entre centre et périphérie. Ainsi, 79% des établissements possèdent l'eau courante au centre contre respectivement 62 et 60 % en périphéries lotie et non lotie.

Graphique 16 : Etablissements post-primaires et secondaires possédant de l'eau courante selon la zone d'implantation et le statut des établissements



Carte 15 : Répartition spatiale des établissements post-primaires et secondaires selon la présence d'eau courante



Présence de latrines

Sur l'ensemble de la capitale, à peine les deux-tiers (66 %) des établissements post-primaires et secondaires sont équipés de latrines. Cette moyenne masque des disparités selon la zone d'implantation et le statut des établissements.

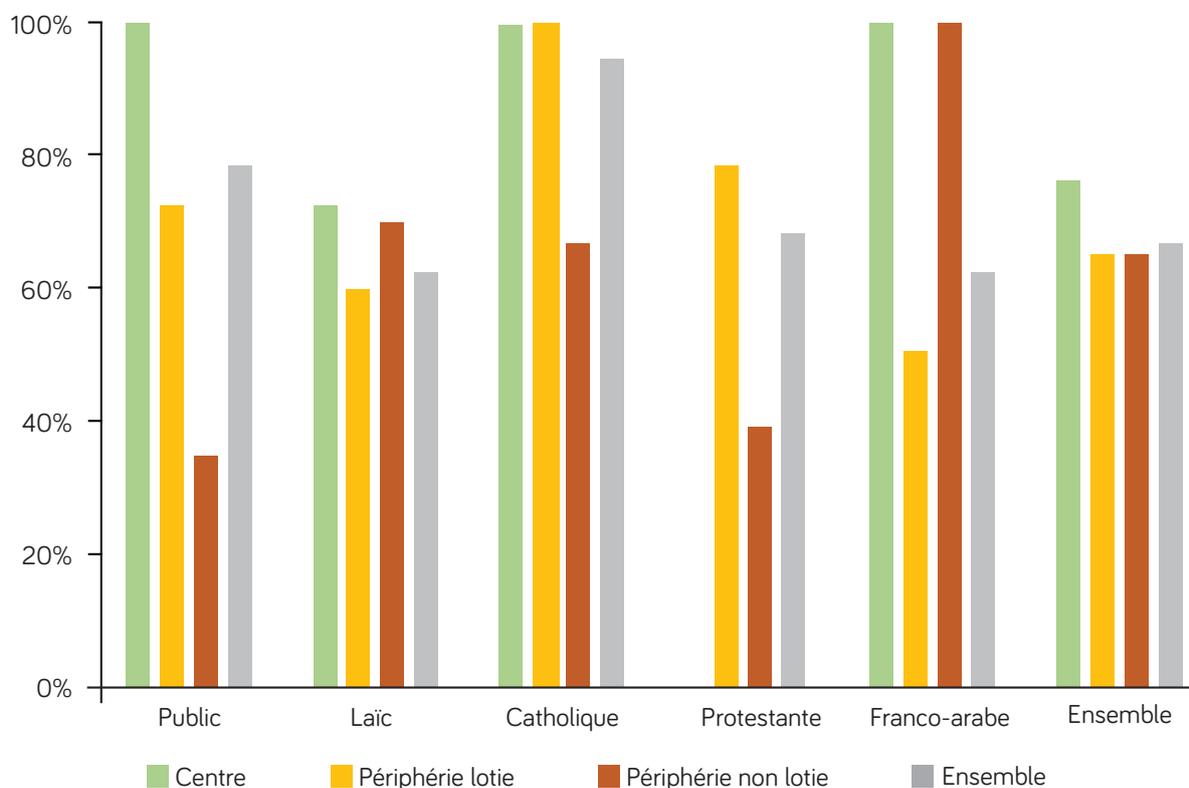
Dans les quartiers centraux, les mieux pourvus (79%), tous les établissements possèdent des latrines, à l'exception des privés laïcs.

En zone périphérique lotie, seule la totalité des établissements catholiques, au nombre de 11, sont équipés. La proportion se situe à 50% pour les établissements franco-arabes (quatre sur huit).

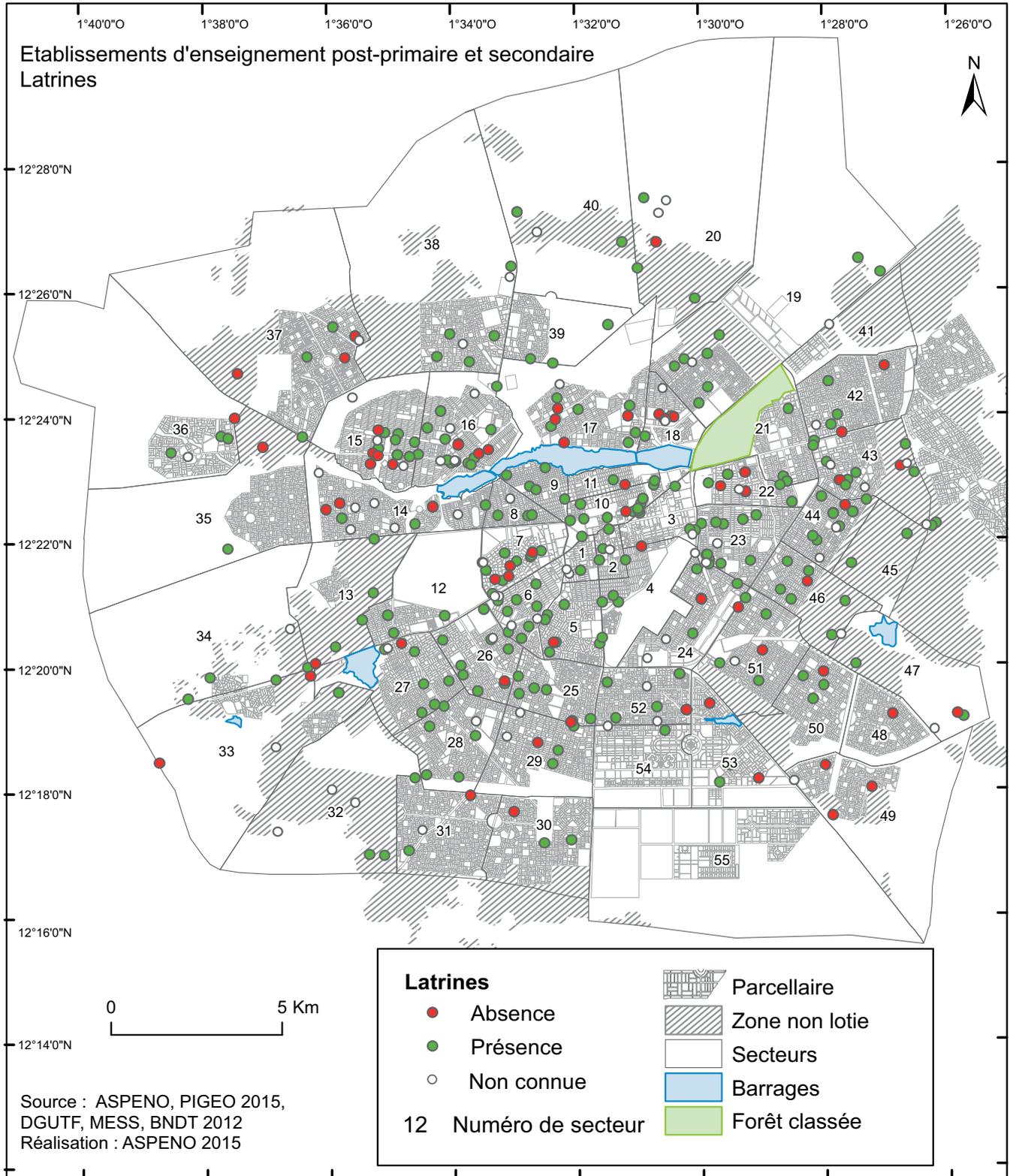
En zone périphérique non lotie, paradoxalement, le pourcentage d'équipement en latrines est équivalent à celui de la zone lotie (63%) ; mais la présence de latrines signifie-t-elle qu'elles soient toujours en bon état, utilisables ? Au sein de cette zone, les établissements publics (3) et protestants (5) sont les moins bien pourvus.

Indépendamment de la zone d'implantation, les établissements catholiques sont le plus souvent équipés de latrines (95%), suivis des établissements publics (79%), les autres (protestants, franco-arabes et laïcs) ne l'étant qu'à hauteur d'environ 60%.

Graphique 17 : Pourcentage d'établissements d'enseignement post-primaire et secondaire équipés de latrines, par zone d'implantation et selon le statut des établissements



Carte 16 : Répartition spatiale des établissements post-primaires et secondaires selon la présence de latrines



Indicateur synthétique d'équipement des établissements

L'indicateur synthétique d'équipement des établissements post-primaires et secondaires est construit à partir des trois infrastructures dont disposent les établissements (eau courante, électricité et latrine). Il est présenté selon les modalités suivantes : mauvaise, intermédiaire et bonne.

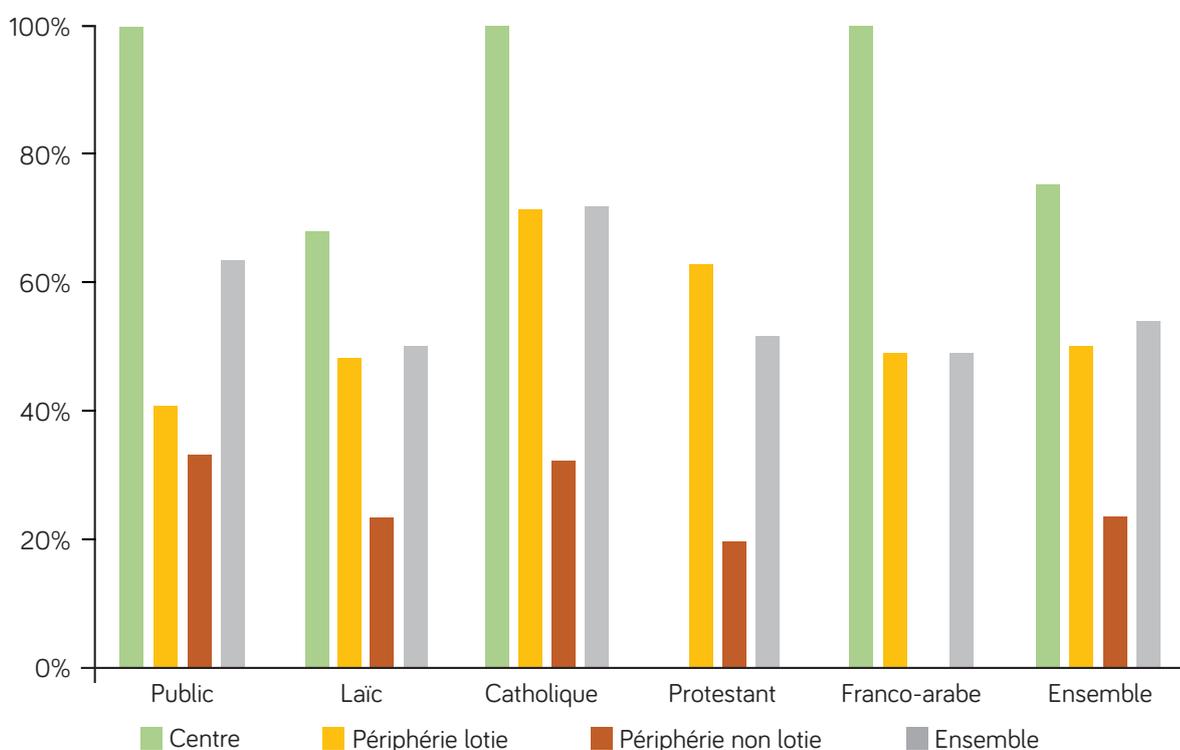
Globalement, un peu plus de la moitié (53 %) des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire dispose à la fois de l'électricité, de l'eau courante et de latrines (graphique 18) ; 13 % ne disposent que d'un des trois équipements et 37 % d'aucun équipement, soit plus d'un établissement sur trois.

Ce pourcentage des établissements les mieux dotés varie sensiblement selon la zone d'implantation : il passe de 76 % dans les quartiers centraux à 50 % en périphérie lotie et seulement 24 % en périphérie non lotie.

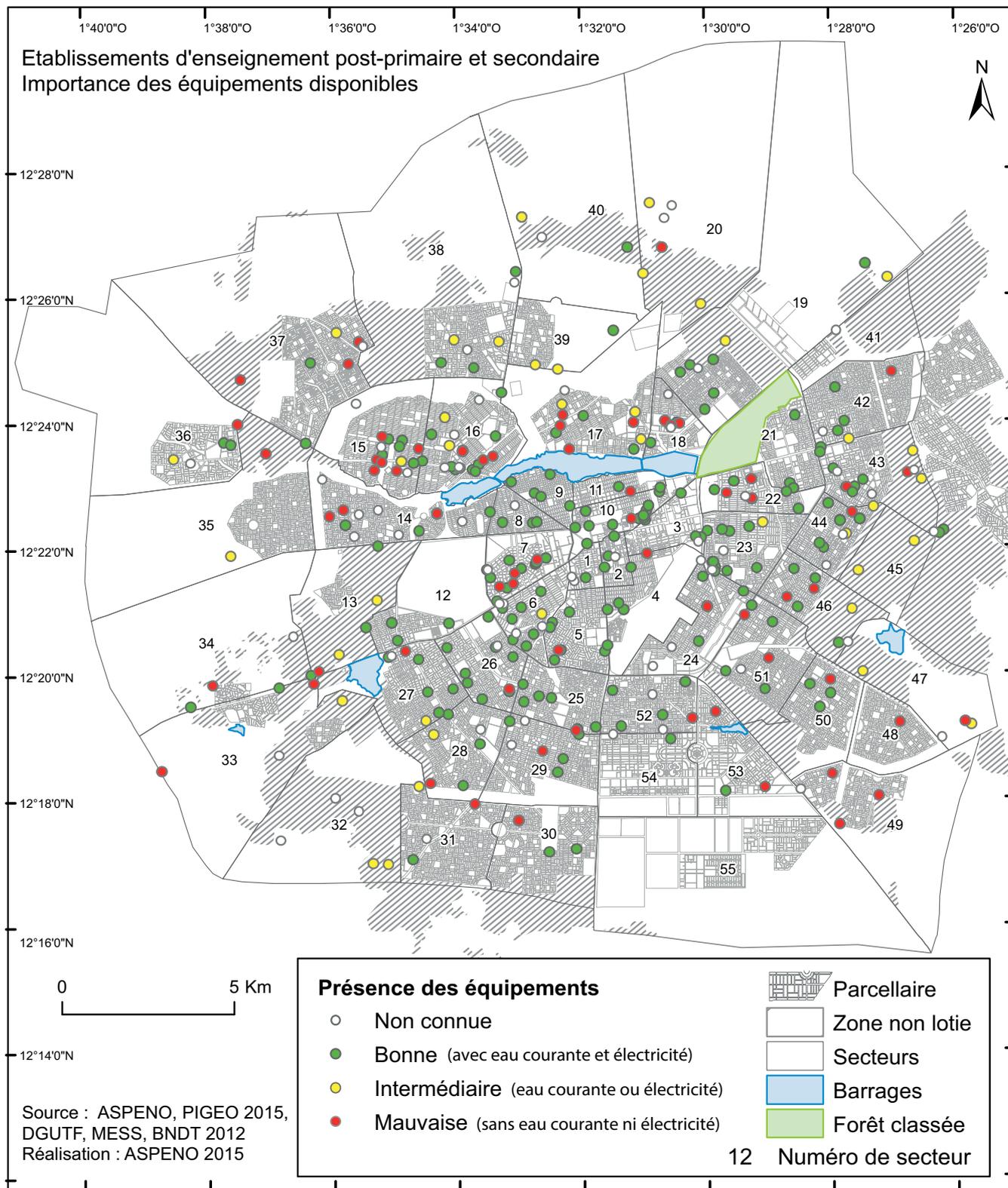
Les établissements les mieux dotés relèvent du secteur confessionnel catholique, suivis des établissements publics.

En ce qui concerne les quartiers centraux, il est intéressant d'observer que les établissements privés laïcs, les plus nombreux, présentent le plus faible pourcentage d'établissements bien dotés.

Graphique 18 : Etablissements dotés à la fois de l'électricité, de l'eau courante et de latrines, selon la zone d'implantation et leur statut



Carte 17 : Répartition spatiale des établissements post-primaires et secondaires selon le niveau d'équipement



Des établissements de taille très variable

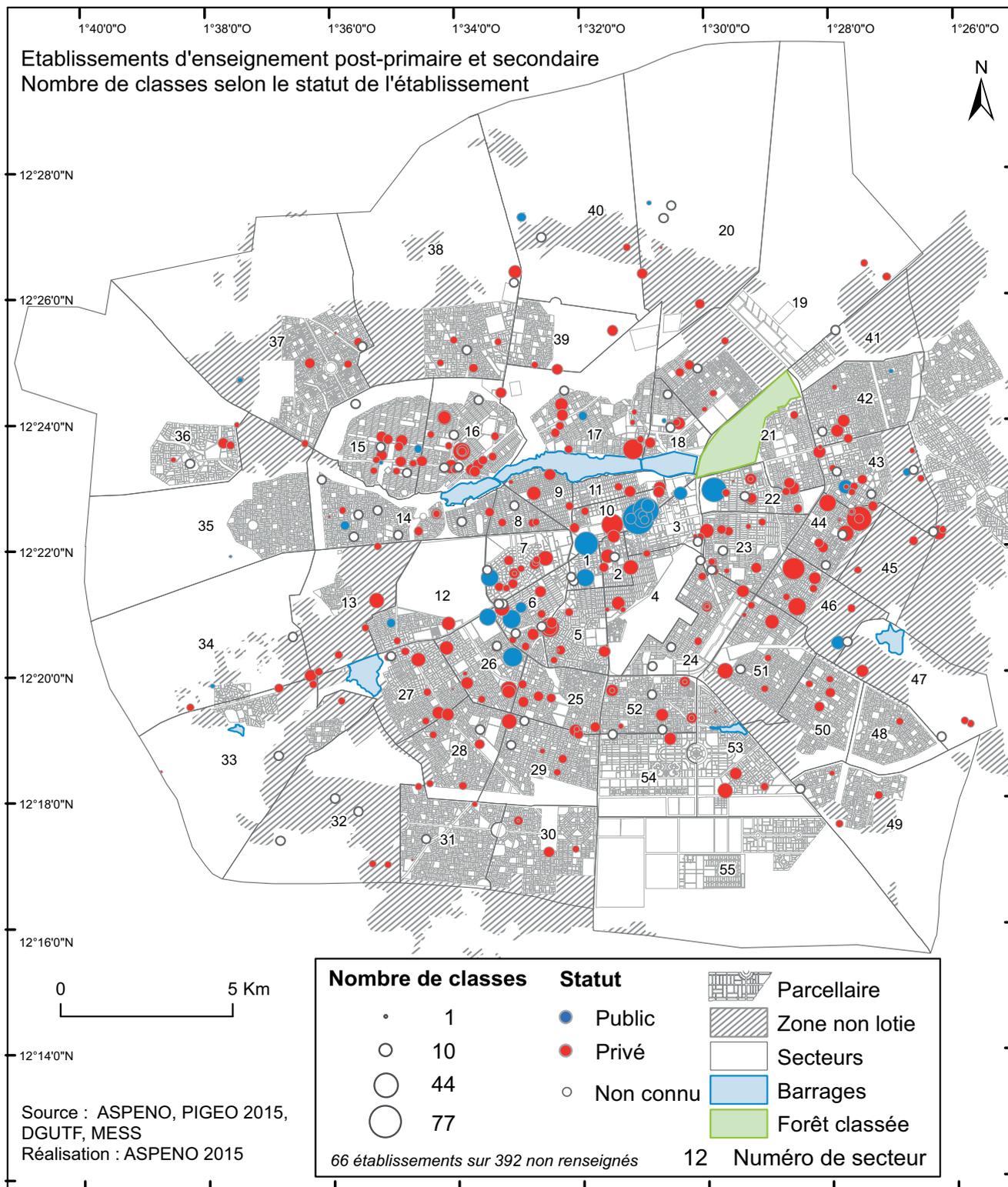
Selon l'organisation du système scolaire au Burkina Faso, les établissements post-primaires (classes de la 6e à la 3e) ; disposent d'au moins 4 salles de classe. Les lycées, regroupant les classes du post-primaire et du secondaire, disposent de 7 à 12¹⁰ classes au moins.

Cependant, les statistiques montrent une forte variation du nombre de classes selon les établissements. Elles indiquent qu'environ 32 % des établissements ont un très faible nombre de salles de classe (1 à 3) contre 36 % qui ont des capacités d'accueil conformes aux attentes (4 à 7) et 32 % avec un nombre de classes important. Huit établissements s'illustrent par leur très grande capacité d'accueil, comprenant entre 31 et 77 salles de classe. Parmi les 10 établissements ayant le plus grand nombre de classes ; soit plus de 20 salles de cours, 7 sont situés dans le centre. Il s'agit par exemple du lycée Philippe Zinda Kaboré, avec 77 classes, et du lycée Nelson Mandela qui en compte 50. À l'opposé, dans les quartiers périphériques lotis et non lotis, la majorité des établissements concentre au maximum 4 classes.

Toutefois, ces observations doivent rester prudentes en raison de l'incomplétude des bases de données du Ministère. Ainsi, les trois zones d'implantation sont caractérisées par des pourcentages importants de données manquantes concernant le nombre de classes : 14,4 % pour le centre, 16,9 % pour la périphérie lotie et 27,8 % pour la périphérie non lotie.

¹⁰ En prenant en compte la duplication des classes du secondaire du fait des séries littéraires et scientifiques (A, C et D).

Carte 18 : Nombre de salles de classe selon le statut des établissements post-primaires et secondaires en 2014-2015

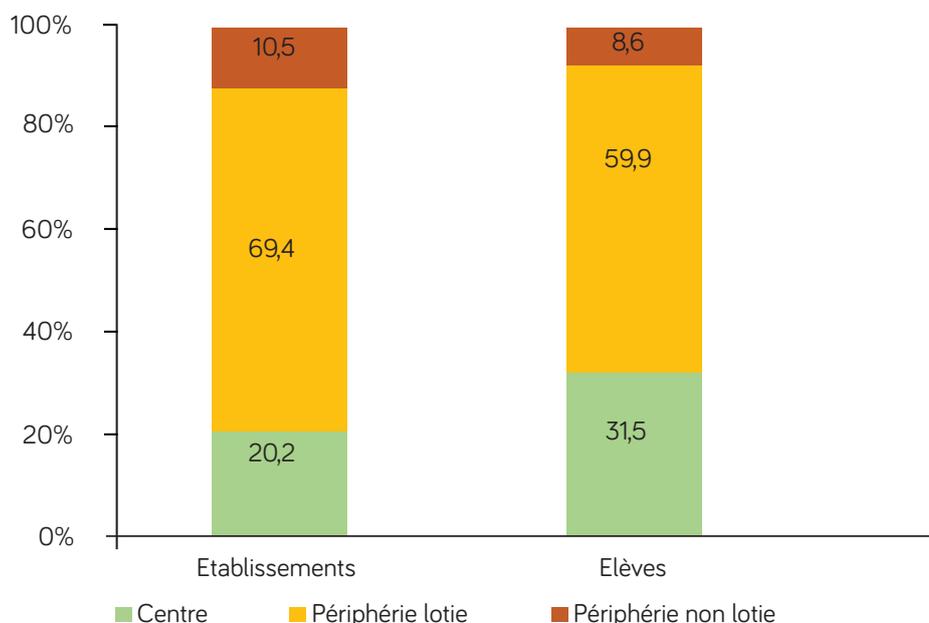


Une répartition des élèves très inégale

La répartition des élèves selon le statut des établissements et selon la zone d'implantation s'avère assez différente de la répartition des établissements, du fait de la variation de la taille des établissements et de leur niveau de fréquentation.

D'un côté, la prise en compte de la zone d'implantation (graphique 19) révèle que les quartiers centraux accueillent près d'un tiers d'élèves (31 %) alors qu'ils abritent un établissement sur cinq (20,2 %). Le rapport est inverse pour les périphéries, lotie et non lotie, où les proportions des élèves s'avèrent inférieures à celles des établissements, révélant la présence d'établissements de plus petite taille et/ou accueillant moins d'élèves.

Graphique 19 : Répartition (%) des établissements post-primaires et secondaires et des élèves selon la zone d'implantation



D'un autre côté, la prise en compte du statut des établissements (graphique 20) révèle que le secteur public accueille près d'un quart des élèves (23,5 %) alors qu'il représente moins d'un établissement sur dix (8,7 %) ; situation similaire pour l'enseignement catholique, avec 7,1 % des élèves contre 4,8 % des établissements. En revanche, pour le privé laïc, l'enseignement protestant et franco-arabe, la proportion des élèves s'avère inférieure à celle des établissements.

Les quartiers centraux se caractérisent par la présence d'établissements publics ayant de grandes capacités d'accueil. En 2014, parmi les 12 établissements publics qui y sont recensés, 6 ont une capacité d'accueil individuelle de plus de 1 000 élèves. Il s'agit par exemple du lycée Philippe Zinda Kaboré (4 404 élèves) et du Lycée Marien N'Gouaby (2 961 élèves). Ainsi, 61% des effectifs scolaires du public sont recensés dans cette partie de la ville. L'offre abondante des établissements d'enseignement technique et professionnel (ETP) contribue à cette situation.

Le secteur privé laïc accueille les deux tiers des élèves, et principalement en périphérie lotie (46,3 %) (tableau 2).

La carte 20 met en lumière l'existence d'établissements privés (qui sont essentiellement laïcs) de grande taille et accueillant de nombreux élèves dans la périphérie lotie située dans l'ouest de la capitale.

Graphique 20 : Répartition (%) des établissements post-primaires et secondaires et des élèves selon le statut des établissements

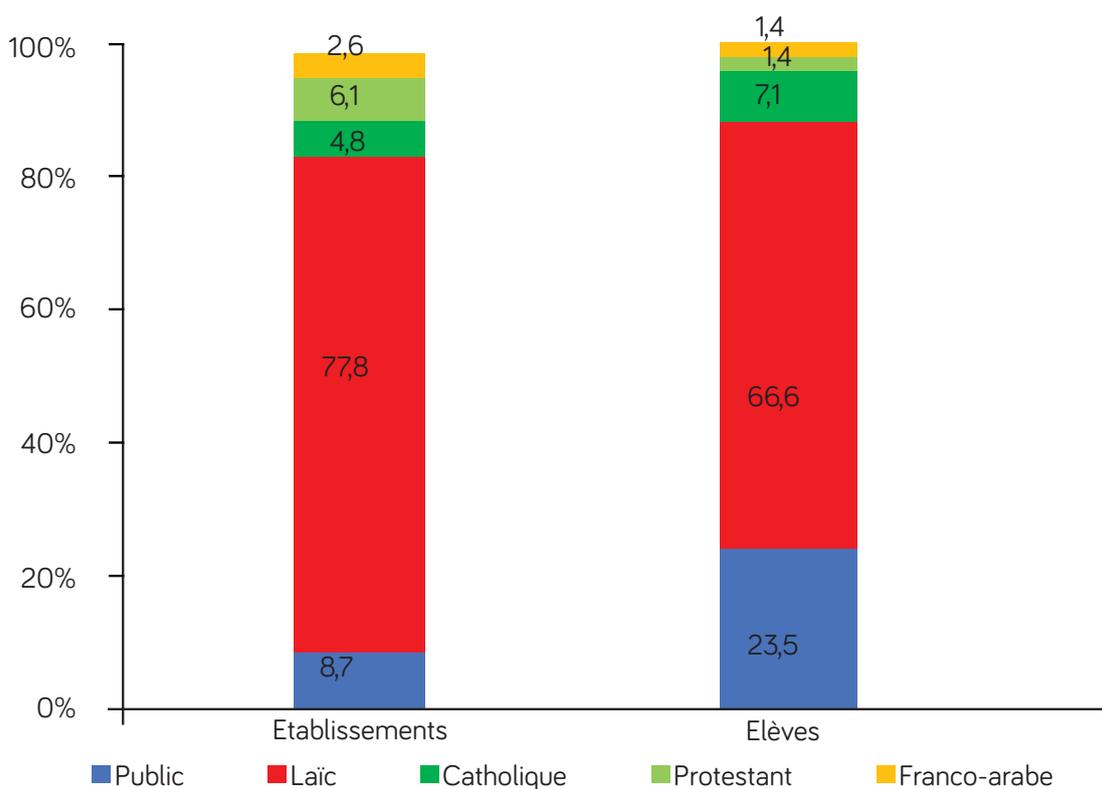
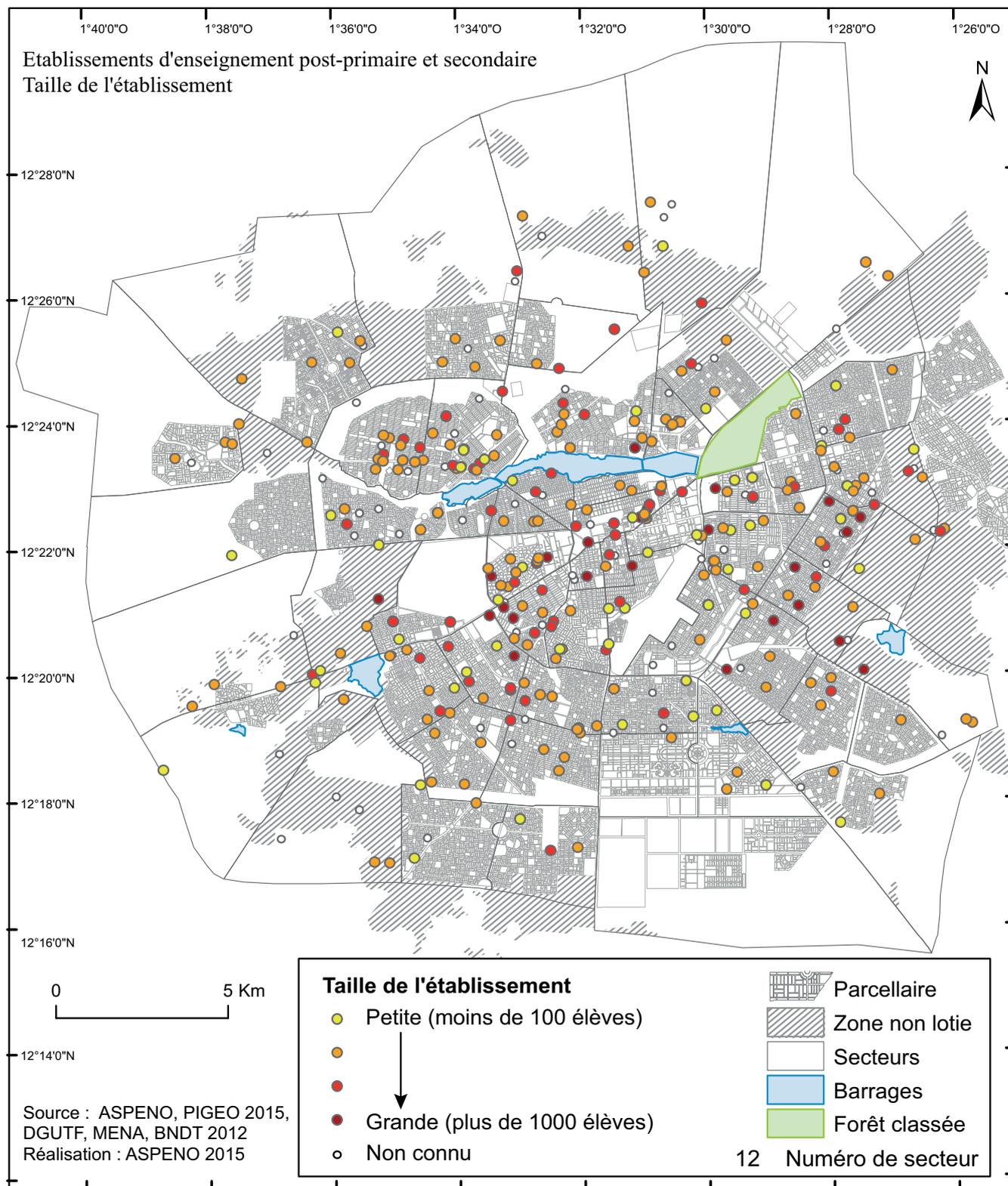


Tableau 2 : Répartition (%) des effectifs scolaires selon le statut des établissements post-primaires et secondaires et la zone

	Quartiers centraux	Périphérie lotie	Périphérie non lotie	Ensemble	Effectifs
Public	14,3	7,4	1,8	23,5	31 147
Privé laïc	14,4	46,3	5,9	66,6	88 356
Catholique	2,6	4,3	0,2	7,1	9 449
Protestant	0,1	0,6	0,6	1,4	1 860
Franco-arabe	0,1	1,2	0,1	1,4	1 860
Ensemble	31,5	59,9	8,6	100,0	132 672
Effectif	41 778	79 418	11 476	132 672	

Carte 19 : Effectifs d'élèves des établissements post-primaires et secondaires en 2014-15



Conclusion: que retenir ?

Cet atlas scolaire de Ouagadougou, qui repose sur une articulation du géoréférencement des établissements scolaires (des enseignements primaire, post-primaire et secondaire) avec les données recueillies annuellement auprès de ces établissements, permet de mettre en lumière l'évolution de l'offre scolaire dans la capitale, sa répartition spatiale selon le statut des établissements (public, privé laïc, catholique, protestant et franco-arabe), et un certain nombre d'inégalités spatiales.

Dans la capitale, l'offre scolaire s'est sensiblement accrue depuis les années 2000, mais essentiellement du fait du secteur privé, qui s'avère très largement majoritaire au milieu des années 2010 : 70 % des écoles primaires et 91 % des établissements post-primaires et secondaires. La répartition spatiale révèle par ailleurs un déficit de l'offre publique qui s'accroît des quartiers centraux vers la périphérie, et particulièrement celle non lotie, alors que les populations d'âge scolaire s'avèrent plus nombreuses en périphérie. Le secteur privé est de son côté largement dominé par le privé laïc, qui concentre 52 % de l'ensemble des écoles primaires et 78 % des établissements post-primaires et secondaires.

Pour l'enseignement primaire, la prise en compte d'un indice de niveau d'équipement combinant l'électricité et l'eau courante met efficacement en lumière le déficit d'équipement des écoles situées en périphérie, de manière très marquée en zone non lotie avec la moitié des écoles primaires qui ne dispose ni de l'électricité ni de l'eau courante ; il y a en revanche très peu de variations quant à la présence de latrines. En périphérie non lotie, ce sont les écoles privées laïques et protestantes qui sont les moins bien dotées.

Pour les établissements post-primaires et secondaires, le calcul de l'indicateur synthétique d'équipement qui combine la disponibilité de l'eau courante, l'électricité et les latrines, montre qu'un peu plus de la moitié des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire dispose à la fois de l'électricité, de l'eau courante et de latrines ; 13 % ne disposent que d'un des trois équipements et 37 % d'aucun équipement, soit plus d'un établissement sur trois. Le pourcentage des établissements les mieux dotés varie sensiblement selon la zone d'implantation, diminuant des quartiers centraux vers les périphéries. Les établissements les mieux dotés relèvent du secteur confessionnel catholique, suivis des établissements publics.

La prise en compte de la taille des établissements selon le statut des établissements et leur localisation révèle, pour les différents niveaux d'enseignement, des établissements publics généralement de plus grande taille et avec des classes plus surchargées, et ce quelle que soit la zone.

En termes d'inégalités en matière d'offre scolaire, l'ensemble de ces résultats illustre très clairement le fort désavantage dont souffrent les élèves et les familles habitant dans les zones périphériques, et particulièrement celles non loties. Alors que ces familles présentent des profils socio-économiques plus défavorisés, l'accès à l'école semble largement conditionné à la possibilité d'inscrire les enfants dans des établissements privés, et notamment laïcs, avec un coût financier plus élevé ; et qui plus est dans des établissements généralement moins équipés et moins dotés.

La réalisation de cet atlas a aussi rencontré de nombreuses difficultés, notamment quant à l'identification des établissements, la correspondance entre la base géoréférencée et la base des données scolaires du Ministère de l'éducation, l'existence de données manquantes pour un certain nombre d'items (surtout dans le secteur privé), de doublons ou encore d'absence d'établissements sur le terrain alors qu'ils existent dans la base.

Perspectives

Le projet de rendre cet atlas permanent implique une mise à jour régulière, qui passe par un géoréférencement annuel des nouveaux établissements et une mise à jour de la base de données scolaires (incluant aussi la suppression des établissements qui auraient fermé).

Un nouveau géoréférencement a pu être effectué fin 2020 – début 2021, pour les établissements créés depuis 2015, mais uniquement pour les niveaux post-primaire et secondaire. A partir d'une liste de 204 établissements identifiés dans la base du Ministère de l'éducation, au final 132 ont pu être retrouvés et géoréférencés. Les 72 établissements manquants concernent des cours du soir (30), des doublons (4 dont 3 cours du soir), des établissements sans contact (8) et des établissements qui n'exercent plus (17). Parmi les difficultés rencontrées, il faut notamment souligner l'absence de coordonnées des responsables pour le repérage des établissements, ou encore le refus de réponse, des années d'ouverture non renseignées.

Il est certain qu'une actualisation annuelle permettrait de faciliter le travail. Il conviendrait par ailleurs de parvenir à améliorer la collecte des informations auprès des établissements, effectuée annuellement par le Ministère de l'éducation : afin d'une part, de permettre une localisation la plus précise possible des établissements, d'autre part d'améliorer le degré de complétude et la qualité des informations.

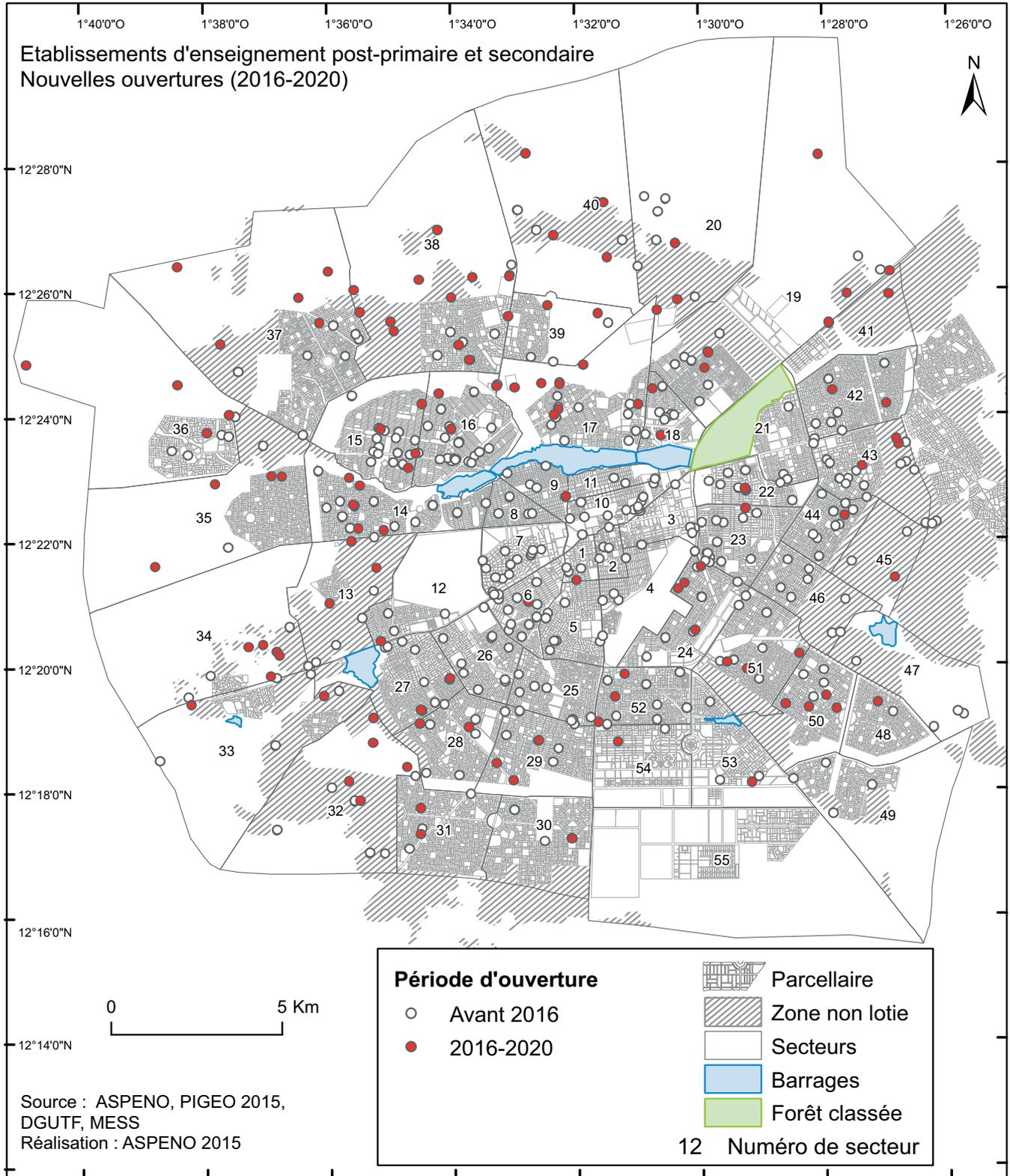
La prise en compte des 132 nouveaux établissements post-primaires et secondaires, créés depuis 2015, conduit aux deux commentaires suivants (cartes 21 et 22) :

- la quasi-totalité des nouveaux établissements se situe dans les quartiers périphériques, lotis et non lotis ;
- cette nouvelle offre scolaire relève essentiellement du privé laïc, avec 122 établissements contre seulement neuf publics et un privé musulman.

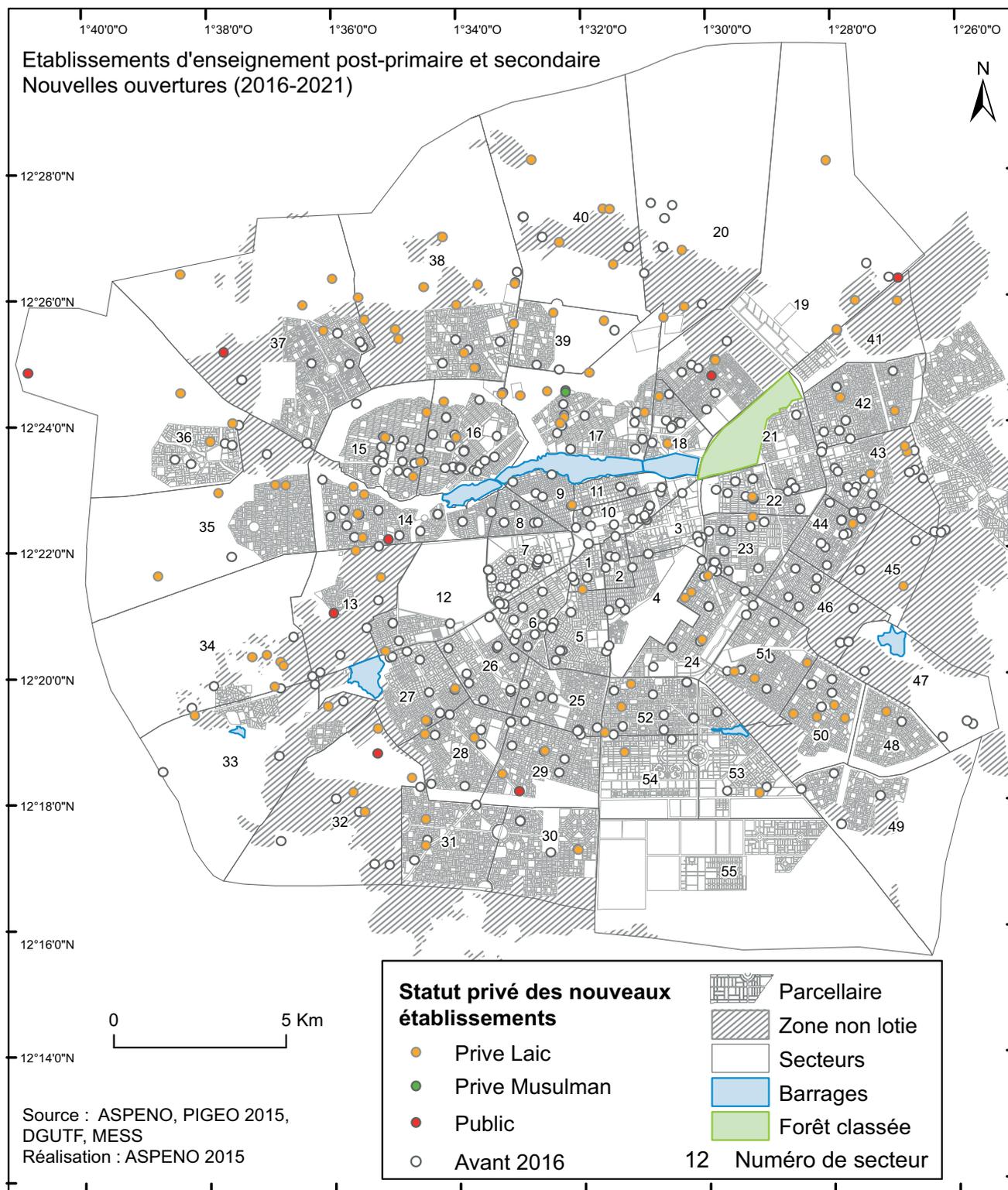
Pour l'enseignement post-primaire et secondaire, cette actualisation de l'offre scolaire consolide la part du secteur privé laïc, qui demeure ainsi très largement la seule possibilité pour les familles des quartiers périphériques de scolariser leurs enfants au-delà du primaire.

Les enseignements tirés de cet atlas confirment l'intérêt de sa réalisation, mais surtout la nécessité de parvenir à en assurer une mise à jour régulière, via la mise en place d'une base de données unique et centralisée par le ministère de l'éducation nationale. Devenu permanent, un tel atlas, pouvant en outre donner lieu à des analyses statistiques plus poussées, pourrait ainsi constituer un outil précieux pour un suivi de la carte scolaire, adaptée à l'évolution urbaine et démographique.

Carte 20 : Localisation des 145 nouveaux établissements post-primaires et secondaires, créés depuis 2015



Carte 21 : Localisation des 145 nouveaux établissements post-primaires et secondaires, créés depuis 2015, selon leur statut



Edition/Impression
SESAME PHOTO
sesame.photo1@gmail.com